



Mars 2002

Table des matières

Avant-propos.....	2
Introduction.....	3
Partie 1	
Le coopératisme : nécessité et urgence	5
La coopérative : fille de la nécessité et de l'utopie	10
A - De Rochdale au Mouvement Desjardins.....	10
B - Coopération : principes et valeurs.....	18
Partie 2	
Vivre la coopération en classe	22
La pédagogie coopérative	24
Quand le coopératisme se... fend en quatre, pour les jeunes !	30
A - Les Coopératives jeunesse de services (CJS).....	30
B - Les coops en milieu scolaire.....	35
C - Les caisses étudiantes	37
D - JEUNE COOP	38
De Manic-Cinq à la Gaspésie.....	41
Quelques outils	44
Documentation	45

Avant-propos

Coopérer c'est travailler conjointement avec quelqu'un, nous suggère le dictionnaire. Dans le cas de la présente production, on peut dire qu'il y a eu coopération. L'écrivain Jacques Keable, qui vient de publier *La vraie vie* chez Lanctôt Éditeur, a fait, à la demande de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ), un examen attentif du mouvement coopératif au Québec. Nous lui avons demandé un essai qui alimenterait le personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du Québec désireux d'aborder l'enseignement de la coopération à l'école, à l'intérieur des programmes d'études.

Le résultat est d'un intérêt soutenu. On y découvre les traits distinctifs de la coopérative, particulièrement en contexte québécois, et on est initié à la formule et aux valeurs coopératives. Par la suite, la lectrice et le lecteur sont mis en contact avec les manifestations de la coopération à l'école et, notamment, à ce qu'on appelle l'apprentissage coopératif.

Quatre types particuliers de coopératives en milieu scolaire sont décrits et des références sont fournies pour qui souhaiterait aborder cette question et même aller jusqu'à offrir cette formule à des jeunes qui désirent vivre concrètement la coopération.

La CSQ désire remercier l'auteur de même que l'équipe qui a permis d'enrichir le texte : Hélène Asselin, Claire Bégin, Guy Brouillette, Odette Duchesne, Jean Robitaille, Martine Sabourin et Majella St-Pierre.

Nos remerciements vont également à l'Association pour l'éducation des jeunes coopératrices et coopérateurs, à la Fondation pour l'éducation à la coopération et à la Fédération des caisses Desjardins du Québec pour leur appui financier qui a permis la production et l'édition de cette publication.

Jean-Claude Tardif
Conseiller à l'action professionnelle à la CSQ

Introduction

**... et si, ensemble,
on s'y mettait...**

[...] La vérité m'échappe
je n'en sais pas grand-chose
mais peut-être qu'à mille
nous saurons la trouver...

N'oublie pas que ce sont les gouttes d'eau
qui alimentent le creux des ruisseaux...

Jacques Michel, *Amène-toi chez nous*

... et que ce sont les ruisseaux qui alimentent le creux des rivières qui alimentent le creux des fleuves qui alimentent les océans, ces gigantesques masses d'eau toutes faites de gouttes d'eau qui n'en savent... goutte !...

Ainsi en va-t-il, conscience en plus, de la coopération dont les pages qui suivent entendent rappeler le sens, l'origine et l'histoire, la force et l'actualité, sinon même l'urgence, compte tenu de la montée fulgurante d'un capitalisme de plus en plus froid et de plus en plus *sauvage*, pour reprendre le qualificatif qu'on lui a accolé jadis.

L'objectif ici poursuivi est sans équivoque : revitaliser l'intérêt pour la coopération et le mouvement coopératif auquel on est tellement (trop ?) habitué qu'on finit par le banaliser, sinon même par ne plus le voir !... C'est qu'avec le temps et avec le succès phénoménal qui a été le sien, le mouvement coopératif québécois nous est devenu tellement familier que, tout énorme soit-il, on ne le voit plus sauf, lui que l'on présumait infaillible, s'il lui arrive de faire, dans sa maison de verre, un faux pas !

Le Martien qui déboulerait sur la Terre estimerait très certainement que le Québec est le paradis de la coopération ! On peut y naître, s'y loger, y travailler, y capter la télévision, y épargner et y emprunter de l'argent, y détenir une carte de crédit, partir en vacances, bref y vivre, y mourir, y être embaumé, y être enterré et donc transporté coopérativement jusqu'au bout du bout du dernier voyage, là où nous attendent, si l'on en croit la rumeur, les fondateurs britanniques du coopératisme qui, avec Dorimène et Alphonse Desjardins, endimanchés, ont assurément aménagé, dans un coin du ciel bleu, quelques nuages coopératifs confortables et sobres, accessibles moyennant l'acquisition d'une part sociale de cinq indulgences, exigible à l'entrée, évidemment...

La magie des statistiques

C'est bien connu, on peut faire dire n'importe quoi aux statistiques !... Question de ne pas céder à un enthousiasme trop délirant, il importe de replacer quelques chiffres qui circulent...

Exemple : on dit couramment qu'il y a cinq millions de membres dans les caisses populaires.

On dit aussi qu'il y a 1 230 000 membres de diverses autres coopératives : de travail, de production et de consommation, bref non financières.

Grand total : plus de 6 230 000 membres de coopératives diverses, dans une population de 7 400 000 personnes ! En pourcentage, cela donne un fabuleux 84 % !... À ce rythme-là, il y aura bientôt plus de coopérateurs et coopératrices que de Québécoises et Québécois !...

On aura compris la confusion : une même *personne* peut, par exemple, être *membre* de deux caisses. On se retrouve alors avec deux *membres* en une seule *personne* ! Si, en plus, cette personne est membre d'une coopérative d'un autre type, une coopérative de travailleurs par exemple, on est face à trois *membres* en une seule *personne* !

Chose certaine, et les chiffres sont impressionnants, il y a quelques millions de personnes, au Québec, qui font partie du mouvement coopératif. Ce qui donne beaucoup de membres...

À l'échelle du monde, les chiffres dépassent le milliard et sont donc plus impressionnants encore. L'*Alliance coopérative internationale* (ACI) regroupait, au 31 décembre 1996, le grand total impressionnant de 765 258 821 membres de coopératives ! Ce chiffre est celui de son seul membership ! Or, toutes les coopératives du monde n'adhèrent pas à l'ACI.

La coop, on a ça dans le sang ! Elle plante ses racines dans l'ancestrale *corvée* québécoise, ce fabuleux exemple historique de coopération non institutionnelle, spontanément jaillie de la culture populaire et qui permettait de construire ensemble des maisons, des granges et des églises. Se mettre ensemble généreusement, en toute gratuité, pour poser un geste, pour s'entraider lors d'un coup dur, question de canaliser, dirait le chansonnier-poète, les gouttes d'eau qui formeront bientôt un océan...

Le coopératisme a plus de 150 ans en Angleterre et 100 ans au Québec. Malgré cet âge vénérable, comme l'écrivait l'ex-directeur général de la Confédération des caisses populaires, monsieur René Croteau, « *la coopération est toujours actuelle. Cela est particulièrement vrai à notre époque, devant l'expansion fulgurante du nouveau capitalisme à cause duquel les démunis et les classes moyennes, qu'elles soient ouvrières, artisanales ou agricoles, sont en passe de devenir les proies, sinon les victimes, d'une économie sans visage et sans patrie. Quoi qu'on en dise ou quoi qu'on en pense, leur espérance et leur salut résident dans la coopération. [...] C'est dans cette formule que résident leur moyen d'affirmation et de résistance et la voie du respect de leur dignité*¹. »

¹ *Le Devoir*, 13 septembre 1999.

Dans l'intérêt général des populations qui grandissent, c'est cette « *formule* », cet esprit coopératif qu'il convient de bien faire connaître. C'est pourquoi le présent document, résultat d'une coopération (... forcément!...) entre le *Conseil de la coopération du Québec*, le **CCQ**, et la *Centrale des syndicats du Québec*, la **CSQ**, s'adresse aux enseignantes et enseignants, ces acteurs que l'on retrouve en première ligne tenant la main des nouvelles générations et les guidant vers la vie adulte et citoyenne.

Bien concrètement, l'objectif poursuivi est de fournir au personnel enseignant à la fois des outils théoriques (histoire, valeurs et principes du coopératisme) et pratiques (comment intégrer la dimension coopération dans le cadre de l'enseignement, où sont les sources d'information, les repères, les exemples...) pour faciliter, dans ses activités professionnelles, l'insertion de cette importante question de la coopération.

Dans une première partie, sous le titre *Le coopératisme : nécessité et urgence*, l'actualité et la pertinence du coopératisme dans la société en général, et plus singulièrement dans les écoles, sont mises en lumière.

Puis, le chapitre suivant, *La coopérative : fille de la nécessité et de l'utopie*, rappellera les origines et l'histoire de même que les valeurs et principes de la coopération.

Comment et dans quelles circonstances l'école est un terrain fertile pour y faire vivre, très concrètement, le coopératisme, tel est l'objet du chapitre intitulé *Vivre la coopération en classe*.

Enfin, dans un dernier et court chapitre intitulé *Quelques outils*, on trouvera rassemblés les renseignements utiles pour qui veut, ou tenter une expérience coopérative ou poursuivre sa propre recherche.

Partie 1 : Le coopératisme : nécessité et urgence

Le diagnostic de l'injustice du monde ne date pas d'hier. Ce n'est pas d'hier non plus que les sages en appellent à une meilleure répartition de la richesse, à un système plus égalitaire. Déjà, il y a un demi-millénaire, le précurseur génial qu'était le grand Thomas More écrivait, en 1516, dans *L'Utopie* :

« Partout où la propriété est un droit individuel, où toutes les choses se mesurent par l'argent, là on ne pourra jamais organiser la justice et la prospérité sociale, à moins que vous n'appeliez juste la société où ce qu'il y a de meilleur est le lot des plus méchants, et que vous n'estimiez parfaitement heureux l'État où la fortune publique se trouve la proie d'une poignée d'individus insatiables de jouissances, tandis que la masse est dévorée par la misère.

[...] Lorsque je me livre à ces pensées, je rends pleine justice à Platon.
[...] Ce grand génie avait aisément prévu que le seul moyen d'organiser le bonheur public, c'était l'application du principe de l'égalité. Or, l'égalité est, je crois, impossible dans un État où la possession est solitaire et

absolue; car chacun s'y autorise de divers titres et droits pour attirer à soi autant qu'il peut, et la richesse nationale, quelque grande qu'elle soit, finit par tomber en la possession d'un petit nombre d'individus qui ne laissent aux autres qu'indigence et misère². »

Ce que More prédisait, il y a près de 500 ans, est d'une bouleversante actualité :

« La fortune des trois hommes les plus riches au monde dépasse le produit national brut cumulé des 35 pays les moins avancés et de leurs 600 millions d'habitants³... »

Fortunes d'individus, mais aussi inquiétants pouvoirs financiers d'organisations planétaires et privées :

« En 1997, les fusions-acquisitions dans le monde ont atteint 1 600 milliards de dollars. [...] Certaines firmes ont atteint des dimensions titanesques. [...] Le phénomène principal de notre époque, la mondialisation, n'est point piloté par les États. Face aux firmes géantes, ceux-ci perdent de plus en plus leurs prérogatives. Les citoyens peuvent-ils tolérer ce coup d'État planétaire de nouveau type⁴ ? »

Cette tendance à la superconcentration économique semble être sans fin et l'énormité des sommes en cause dépasse l'imagination :

« En 1998, les acquisitions et fusions d'entreprises ont atteint la somme record de 2 400 milliards US. [...] on parle déjà d'une concentration sans précédent de l'économie⁵. »

Résultat brutal sur les populations travailleuses :

« ... ces fusions se traduisent toutes par des mises à pied massives⁶. »

Chômage et précarité d'emploi débouchent, fatalement, sur la misère, celle des plus faibles surtout, victimes innocentes de cette trop inégale répartition de la « *fortune publique* » sur laquelle l'organisation financière dominante ne leur laisse aucune prise :

« Dans les pays en développement, 800 millions d'individus souffrent de sous-alimentation chronique. Parmi eux, près de 192 millions d'enfants

² Thomas More, *L'Utopie*, Éditions sociales, 206 pages.

³ *Rapport mondial sur le développement humain*, 1999, cité dans *Le Devoir*, 11 juillet 1999.

⁴ Ignatio Ramonet, *Le Monde diplomatique*, juin 1998.

⁵ *Le Devoir*, 20 septembre 1999.

⁶ *Idem*.

de moins de cinq ans souffrent de malnutrition protéino-calorique aiguë ou chronique. Des centaines de millions d'autres souffrent de maux tels que retards de croissance, goitre, cécité partielle ou totale, dus à un régime alimentaire pauvre en vitamines et minéraux essentiels⁷. »

Dans notre propre cour de pays riche, nous n'échappons pas à ce drame silencieux :

« Le quart des familles québécoises ayant des enfants à l'école primaire ou secondaire vit près du seuil de la pauvreté. La misère est particulièrement présente à Montréal : la Commission scolaire de Montréal (CSDM) affiche un taux de 50 % (une famille sur deux !), contre 42 % pour la Commission scolaire English Montreal. Bref, la métropole détient le triste titre de championne de la pauvreté.

Concrètement, cela signifie qu'environ 6 000 enfants bénéficient de mesures alimentaires : il est difficile (impossible !) de se concentrer en classe lorsqu'on a le ventre vide⁸. »

Tellement « impossible » de se concentrer que le ministère de l'Éducation estime à environ un million le nombre de personnes qui, au Québec, au tournant de l'an 2000, ou bien ne savent ni lire ni écrire ou bien, si elles arrivent à lire un texte très simple dans un journal, n'en comprennent pas le sens...

Les universités-Pepsi

Dans le monde de l'éducation, des universités québécoises en mal de financement conviennent désormais d'ententes d'exclusivité avec de grandes sociétés alimentaires comme *Pepsi* ou *Coca-Cola*. Les salles de toilettes et les corridors universitaires sont souvent devenus des lieux où afficher les avantages des produits les plus divers, allant des voitures aux bars les plus branchés en passant par les vertus de telle marque et de tel vendeur de condoms. Décidément, « y'a plus rien de sacré !... », comme on disait jadis !

Pendant ce temps, la résistance semble un peu plus forte dans les écoles primaires et secondaires : les hamburgers de *McDonald's* n'ont pas réussi à pénétrer dans les autobus scolaires, même s'ils ont passé bien près d'y arriver... À n'en pas douter, ils se reprendront au prochain terminus !

La menace n'est qu'écartée pour l'instant, comme celle que représentent ces groupes qui veulent faire cadeau de téléviseurs aux écoles en échange du droit d'y diffuser des bulletins d'information de leur cru, d'une durée de dix minutes, accompagnés de deux minutes de publicité destinée aux jeunes...

⁷ Dr Jacques Diouf, directeur général, FAO.

⁸ *Le Devoir*, 31 août 1999.

Un objectif : le profit maximum

Il saute aux yeux que, partout dans le monde, l'esprit que nous pourrions qualifier de social-démocrate ou de progressiste est ouvertement battu en brèche.

Partout, ce qu'il est convenu d'appeler le néolibéralisme s'installe comme à demeure et sévit implacablement. Une quête, un seul objectif : le profit maximum. Tout pour séduire et garder l'actionnaire. Nous sommes ici à l'exact opposé de la coopérative dont l'objectif fondamental est non pas le profit, mais la satisfaction des besoins de ses membres.

Au terme d'un colloque tenu en France en 1998, l'Alliance coopérative internationale (ACI)⁹ constatait : « Dans le contexte actuel [...] les coopératives font de plus en plus fréquemment l'objet d'attaques du secteur privé... »

Comment contrer ces attaques ? Aujourd'hui comme hier, par l'union qui fait la force !... Mais aujourd'hui, cette union des *David* doit être mondiale puisque les *Goliath*, de plus en plus gros, allongent et glissent leurs tentacules tout autour de la planète.

... les réalisations locales...

« Le lien entre les organisations locales, régionales, nationales et internationales est, de plus en plus, non seulement possible mais nécessaire dans la recherche d'alternatives aux gabegies destructrices de l'intégrisme néolibéral qui portent le capital financier et industriel à se lancer dans une reconquête de la planète. L'histoire des conquêtes se réécrit avec de nouvelles dimensions de la course vers l'or. Dans une conjoncture aussi déterminante, les réalisations locales, [... toujours les gouttes d'eau !...] formes de résistance, deviennent tout aussi importantes et significatives que les réalisations babyloniennes du capitalisme triomphant, hautement médiatisées, telles que les signatures d'accords internationaux, les signatures de contrats lors de visites à caractère politico-économique de ministres et d'hommes d'affaires dans des tournées de promotion et d'implantation du secteur privé occidental dans les pays de l'hémisphère sud.

[...] Le développement relève autant des niveaux de conscience des individus et des institutions que des autres composantes de ce macrophénomène; d'où l'importance d'introduire le débat en éducation¹⁰. »

⁹ Alliance coopérative internationale (ACI) fondée en 1895. Siège social à Genève, Suisse.

¹⁰ Irène Drolet et André Jacob, *La coopération dans le monde et dans la classe*, Revue des sciences de l'éducation, vol. XXIII, n° 1, 1997.

Retourner à la source

Débattre, former et agir. Agir pour soi, mais en concertation avec les autres. Un peu à l'image de ce qui se passe en environnement : *penser globalement, agir localement*. Toujours les gouttes d'eau...

Après un siècle et demi d'existence, et à une époque où tant d'institutions sont remises en question, les spécialistes les plus qualifiés continuent à dire de la coopérative qu'elle constitue toujours une « *organisation d'avenir*¹¹ ». Une façon de contrôler, dans toute la mesure du possible, son univers.

Le secret - parfois oublié - de la coopérative, autrement dit sa **raison d'être**, est au fond bien connu : elle répond à un **besoin**, le mot **besoin** étant ici le maître mot. Pour y arriver, elle doit être financièrement profitable, mais le profit pour le profit ne l'intéresse pas. L'ACI le proclame sans équivoque : « Les **besoins** des membres peuvent être limités et particuliers, ils peuvent être diversifiés, de nature sociale et culturelle et de nature purement économique, mais quels que soient les **besoins**, ils constituent le but ultime de l'existence des coopératives. »

À l'opposé, le **but ultime** ou la **raison d'être** de l'entreprise capitaliste traditionnelle est le **profit** maximum. Pour elle, le fait de répondre à un besoin n'est pas un objectif, mais un moyen permettant de réaliser un profit. Rappelons ici ce mot cru de feu Pierre Péladeau : « *the name of the game is profit* ». Y compris dans les cafétérias des écoles, les librairies, etc., quand ce ne sont pas des coopératives qui s'en chargent...

Entre la coopérative et l'entreprise capitaliste traditionnelle, la différence est donc de taille : le but ultime de l'une n'est que le moyen de l'autre. Et inversement.

Le défi est évident : ou bien les jeunes sont laissés à la merci de la propagande des brasseurs d'affaires qui, désormais, rôdent autour de l'enceinte sacrée de l'école - et réussissent à y pénétrer parfois - ou bien ils se voient offrir la possibilité de comprendre et d'avoir une emprise sur leur monde par le biais, notamment, de la coopération ou, concrètement dit, de la coopérative...

... des poncifs ?...

Les mots **néolibéralisme** et, dans le camp opposé, le mot **so-so-so-solidarité** sont tellement utilisés à toutes les sauces qu'ils sont devenus des poncifs et des irritants pour un bon nombre d'oreilles par ailleurs de bonne volonté !... Trop, c'est trop !

« Quand j'entends le mot culture, j'ouvre mon transistor ou je sors mon revolver !... », disait l'autre. Ainsi en est-il peut-être, aujourd'hui, du **néolibéralisme** et de la **solidarité**, mots devenus imprécis et qui finissent par agacer, et par ne plus rien signifier du tout !...

¹¹ Daniel Côté, directeur du Centre de gestion des coopératives (HEC), *Revue Desjardins*, n° 1, 1996.

Le néolibéralisme

Ceci étant dit, il n'en reste pas moins vrai que le **néolibéralisme** existe bel et bien et qu'il consiste, pour l'essentiel, au retour du capitalisme *sauvage* du XIX^e siècle. La Russie d'aujourd'hui qui, pour la première fois de son histoire, vit sous un régime capitaliste sans règles et sans traditions, donc sauvage et brutal, en est une belle illustration.

Le **néolibéralisme** est donc ce système qui affirme la primauté de l'individu sur la collectivité, de l'économie et de la finance sur toute autre préoccupation politique ou sociale. Il postule que le bien-être commun est le fruit *naturel* du libéralisme. Il valorise exclusivement l'effort individuel et privé, mise sur la compétition et la concurrence agressives, ne reconnaît à l'État qu'un rôle minimal et compte sur la charité privée, et non sur l'action gouvernementale, pour venir en aide aux inévitables victimes de ce système froid et dur.

La solidarité

Quant à la **solidarité**, elle est radicalement étrangère tant à l'exploitation qu'à la charité. Elle implique que si chacune et chacun y mettent d'honnêtes efforts, les fruits de l'action doivent être partagés équitablement entre toutes et tous. À chacun selon ses besoins. Elle implique aussi, dit le dictionnaire, « l'obligation morale de ne pas desservir les autres et de leur porter assistance ». Abus et condescendance sont parfaitement étrangers à la **solidarité**. Envers de l'individualisme, elle parie sur la grandeur de l'humain et non sur sa petitesse.

Dans les pages qui suivent, il sera fatalement question de **néolibéralisme** et de **solidarité**. Dans la conjoncture actuelle, il est impossible d'aborder le thème de la coopération sans évoquer ce qui en constitue le coeur, la **solidarité**, et sans évoquer le système dominant qui fixe les balises de notre société, le **néolibéralisme**. Nous tenterons, toutefois, de ne faire appel à ces mots que de manière sobre et rationnelle. Espérons, en conséquence, qu'ils ne seront pas reçus comme de grossiers poncifs !...

La coopérative : fille de la nécessité et de l'utopie

A - De Rochdale au Mouvement Desjardins

Pour affronter les Goliath de l'argent, les frondes dont nous disposons, comme citoyen ordinaire et de bonne volonté, semblent à première vue bien inappropriées, pour ne pas dire dérisoires ! Mais ce qu'on oublie trop vite, c'est que Goliath a beau bomber le torse, il tombe à la renverse s'il lui advient de rencontrer un David qui sait viser !... À plus forte raison s'il doit affronter plusieurs David qui, ayant découvert que l'union fait la force, décident de conjuguer leurs tirs...

À cet égard, l'histoire est riche d'enseignements. Elle nous apprend que face à l'abus de pouvoir, le redressement est possible et qu'au nombre des outils séculaires de redressement, on trouve la coopération sous toutes les formes imaginables et, plus

concrètement, sous la forme coopérative dont les origines sont enracinées dans l'utopie révolutionnaire la plus généreuse qui soit.

Rappelons-nous : en 1844, il y a 150 ans, la révolution industrielle bat son plein en Angleterre. Cette révolution industrielle qui écrase tout sur son passage est un Goliath en pleine action !

Or, voilà que refusant d'être écrasés par cette machine économique, et au grand dam des marchands qui croient les tenir à leur merci, des ouvriers anglais du textile se rebiffent, se dressent et fondent, avec succès, la première véritable coopérative du monde, la *Rochdale Equitable Pionners Society* ! Assistés de quelques instruits à l'esprit progressiste, ils s'équipent ainsi d'une épicerie coopérative pour répondre à leurs besoins essentiels et faire un pied de nez historique aux marchands qui les affament, eux et leurs familles.

... une référence universelle...

« ... la *Rochdale Equitable Pionners Society* est une coopérative de consommation qui vise à approvisionner au juste prix ses membres en biens d'usage courant, tels farine, beurre, sucre, thé, tabac. Le mérite de ce projet est double. Cette coopérative va réussir ses opérations là où plusieurs autres avaient auparavant échoué. De plus, pour s'assurer d'une orientation claire, les fondateurs vont déterminer une dizaine de principes qui singularisent cette nouvelle organisation de l'entreprise traditionnelle à capital-action. Inspirés par des valeurs d'égalité, d'équité, de liberté et de solidarité, ces principes ont subséquentement rayonné au-delà des frontières pour devenir la référence universelle au concept de coopérative¹². »

Ce n'est pas par pur hasard que cette réussite ait eu lieu dans l'Angleterre tumultueuse de 1844 : vingt ans plus tôt, en 1824, la classe ouvrière y avait forcé la reconnaissance officielle et légale, par le gouvernement anglais - une première mondiale -, du syndicalisme !

Ce n'est pas non plus pur hasard, d'ailleurs, que ce soit précisément à Rochdale, et non ailleurs en Angleterre, que la première coopérative véritablement durable est née. Cette petite ville est située tout près de Manchester, là même où, en 1819, avait eu lieu une manifestation historique et fameuse contre la mécanisation des filatures qui mettait en péril les emplois mal payés, mais néanmoins vitaux des ouvrières et ouvriers. La répression policière s'était soldée par la mort de onze manifestants et, du coup, la mise à nu de l'un des visages les plus odieux et brutaux de la révolution industrielle. Bref, cette région était rompue à la lutte pour ne pas dire à la révolte sociale.

¹² Jean-Pierre Girard, *Connaissance de l'économie coopérative québécoise : quelques repères*. Chaire de coopération, Guy Bernier, UQAM, 1996.

Coopératisme versus syndicalisme ?

Nés à la même époque, dans les mêmes circonstances, des mêmes parents et, à toutes fins utiles, dans le même lit, coopératisme et syndicalisme ne font pas pour autant, nécessairement et toujours, bon ménage ! Il y a eu, il y a parfois et il y aura sans doute encore, dans l'avenir, quelques grincements de dents sinon même quelques échanges de coups ! Et en plus, on le sait, les querelles familiales sont toujours les plus déchirantes, celles qui laissent un goût particulièrement amer...

Toutefois, détail important à noter : le débat, la critique, même sévère, la chicane occasionnelle sont partie du jeu démocratique. C'est là le charme indiscret de la démocratie et, pour tout dire, le prix de la vie elle-même, la perfection n'étant pas, à ce jour, le partage exclusif d'un groupe... Il y a parfois excès ? Sans doute. Mais, enfin, que celui qui n'a pas péché...

Évidemment, on peut toujours préférer la paix des cimetières...

En signant un protocole d'entente, en 1994, le *Conseil de la coopération* aussi bien que la *Centrale de l'enseignement du Québec* savaient que le débat et la critique, parfois même durs, font bel et bien partie de l'exercice démocratique. Réfléchissant du point de vue syndical, Jean-Claude Tardif, conseiller à la CEQ, écrivait alors : « La critique que l'on peut adresser au mouvement coopératif a un effet miroir. Elle peut s'appliquer à toute association de personnes, y compris au mouvement syndical. Dans cette relation d'honnêteté, de franchise et de transparence, il devient possible de penser le changement. » Le représentant du CCQ aurait sans doute écrit à peu près la même chose...

56 ans plus tard : Lévis !

Tout le monde sait comment, en 1900, à Lévis, Alphonse Desjardins ouvre une toute première et humble caisse où un premier déposant vient placer... dix sous !... Attendant quand on songe que le Mouvement Desjardins, un siècle plus tard, donnera son nom à l'un des gros édifices du centre-ville de Montréal, occupera à Lévis, terre du fondateur, des bâtiments et des espaces impressionnants et, partout au Québec, des petits, moyens et gros bâtiments de caisses, plus d'autres bâtiments administratifs, plus des...

Alphonse Desjardins n'a toutefois pas créé à partir de rien : il avait eu des prédécesseurs, comme le rappelle le Conseil de la coopération du Québec, le CCQ :

« Le mouvement coopératif constitue une partie importante du patrimoine collectif du Québec. En effet, les coopératives font partie du paysage urbain et rural de la province depuis près de 150 ans. C'est dans la deuxième moitié du XIX^e siècle qu'ont été mises sur pied les premières mutuelles d'assurances, alors appelées « sociétés de secours mutuel », dont s'est notamment inspiré Alphonse Desjardins pour fonder, au début du siècle suivant, les premières caisses populaires. »

Société distincte, le Québec aura connu un développement de ses coopératives plutôt singulier. En Europe, où il est né, le mouvement se sera développé dans la mouvance des luttes de libération de la classe ouvrière, alors qu'au Québec, longtemps consignée aux sous-sols d'églises et placée sous l'influence directe du curé et des notables des paroisses, villages et quartiers, la caisse allait être, comme une forte partie du mouvement syndical de l'époque, catholique et plutôt conservatrice. Chez nous, écrit Jean-Pierre Girard, « *le phénomène est essentiellement rural, initié par une élite plutôt qu'à la base d'un mouvement populaire et souvent dominé par des éléments nationalistes qui veulent en faire un instrument de promotion des Canadiens français*¹³ ».

L'objectif aura été largement atteint, note encore Jean-Pierre Girard, puisque « *la contribution de la formule coopérative au mieux-être économique et social d'importants secteurs de la population québécoise ne fait point de doute* » et a contribué « *au lent mais constant processus d'appropriation des leviers économiques par les Québécois et les Québécoises*¹⁴ ».

Le Père Lévesque chez les hérétiques !

La petite histoire des coopératives comporte ses anecdotes savoureuses. Ainsi, en 1939, le célèbre dominicain Georges-Henri Lévesque fonde, avec un petit groupe de partisans des coopératives, le *Conseil supérieur de la coopération* qui deviendra peu après le *Conseil de la coopération du Québec* (CCQ). Il s'agissait d'unifier le mouvement coopératif, lui fournir des balises théoriques, lui donner une voix commune, le soutenir intellectuellement et le promouvoir.

Or, voilà qu'en 1945, dans *Ensemble*, le journal du Conseil, le Père Lévesque signe un article rappelant tout bonnement le caractère non confessionnel des coopératives. Banal, direz-vous ?... Pas en 1945, et surtout pas sous la plume d'un prêtre, dominicain en plus et connu de surcroît !... Pour cela, il sera pointé du doigt et dénoncé par des évêques ! Son cas sera même soumis, l'année suivante, à la Congrégation du Saint-Office, l'impitoyable chien de garde de l'orthodoxie vaticane !...

Ouf !... Le Père Lévesque avait le cœur solide, le sens de l'humour et l'habitude des combats ! Il gagna celui-là aussi... Les coopératives avec lui !...

Les rieurs aussi !...

Le boom des années 30

Si l'initiative des ouvriers britanniques de Rochdale se répandit dans les pays occidentaux, y compris jusqu'à Lévis chez Alphonse Desjardins, en 1900, il faudra

¹³ Idem.

¹⁴ Idem.

cependant attendre la célèbre grande crise des années 30 pour que s'enracine véritablement le mouvement coopératif.

Même si, dans les premières années du XX^e siècle, on assiste à la naissance de plusieurs coopératives dans divers secteurs, plus particulièrement agricoles, c'est la crise économique mondiale des années 30 qui servira de détonateur au mouvement.

Dans un premier temps, la crise va forcer la réflexion et attirer l'attention sur le système coopératif, encore jeune à l'époque. Cette réflexion, alimentée par la misère de l'époque, note le président du CCQ, Magella St-Pierre, incitera les gens à s'unir, à s'organiser, à se prendre en main. Bref, à entrer dans le mouvement coopératif.

La misère, mais aussi l'air du temps : les grandes tendances internationales rejoignent le Québec profond et inspirent un renouveau qui n'est pas exempt d'une redoutable odeur de rébellion. Le socialisme, alors en montée, fait des gains marquants au Québec : « *au tournant des années trente, le Parti communiste va devenir la principale organisation politique ouvrière à Montréal*¹⁵ ». L'action collective, forcément, prend de la valeur, y compris dans les milieux plus conservateurs... L'État-providence n'est plus très loin.

À compter des années 40, un peu plus tôt selon l'historien Jean-Pierre Girard, ce sera l'âge d'or des coopératives ! Cet âge d'or se perpétuera jusqu'à la fin de la deuxième Grande Guerre, en 1945, sinon même jusqu'au début des années 50, précise le président du CCQ.

La crédibilité des coopératives est telle, d'ailleurs, que des tas de marchands, pour gagner la confiance de la clientèle, accolent faussement le mot coopérative à la raison sociale de leurs commerces. Le gouvernement refusant d'interdire l'usage abusif du mot coopérative, les authentiques coopératives en sont réduites alors à accoler, à côté de leurs propres raisons sociales, le qualificatif *vraie coopérative* !...

En 1938, naît la Coopérative du canton de Granby qui deviendra Agropur, un géant de l'alimentation. En 1939, c'est au tour de la Coopérative des Pêcheurs-Unis du Québec d'apparaître. À la même époque, est fondée la Coopérative de santé du Québec qui deviendra l'actuelle SSQ. Sont aussi fondées, à la fin des années 30, les premières coopératives forestières en Gaspésie, en Abitibi-Témiscamingue et au Saguenay.

En 1939, sera fondé l'actuel Conseil de la coopération du Québec, le CCQ. Puis... puis... puis...

Une statistique : en 15 ans, de 1930 à 1945, le nombre de caisses sera passé de 175 à 852 et celui des coopératives agricoles de 100 à 500.

¹⁵ *Histoire du mouvement ouvrier au Québec (1825-1976)*, coédition CSN-CEQ, 1979.

Les années qui suivirent, notamment jusqu'en 1980, amenèrent la diversification des coopératives et leur multiplication, mais à un rythme qui n'atteindra jamais celui des années de l'âge d'or !

Petit à petit, la coopérative s'enracinera dans des secteurs autres que financiers. À côté du Mouvement Desjardins, navire-amiral du coopératisme, naîtront diverses coopératives non financières aux quatre coins du Québec.

Diversification et progrès intéressants : au tournant des années 60, apparaissent les premières coopératives inuites dans le Grand Nord. Le succès est considérable : en 1967, déjà au nombre de cinq, les coopératives nordiques se rassemblent et forment leur propre fédération.

Les dures années 80 et la relance

La décennie 80 allait être difficile. La récession économique frappe, les taux d'intérêt atteignent des sommets à 20 % et 22 %, les gens sont surpris et, contrairement à ce à quoi on avait assisté lors de la crise des années 30, la tendance est au repli sur soi, à l'individualisme. Ici encore, cette tendance n'est pas étrangère au climat sociopolitique du temps qui voit l'effritement de l'État-providence, le retour du libéralisme dont la montée se fait de plus en plus triomphale.

Cette mauvaise passe emportera, dans la faillite, des dizaines d'entreprises capitalistes traditionnelles. Le secteur coopératif, par définition enraciné dans les besoins des gens, résistera beaucoup mieux à cette tourmente, mais y laissera certains de ses morceaux les plus fragiles : les magasins d'alimentation Cooprix, mais aussi les Pêcheurs-Unis et les Caisses d'entraide économique, qui avaient vu le jour en 1960, à Alma...

Les mauvais jours finiront par passer et le mouvement coopératif en ressortira réaménagé. Un peu à l'image, d'une certaine façon, de l'entreprise capitaliste, concurrente de toujours. Sa souplesse et sa capacité d'adaptation le lui permettant, il procédera à des regroupements, question de se donner des tailles capables de tenir le coup. Ainsi en est-il avec la Coopérative fédérée du Québec, ainsi en est-il encore des fusions dans le domaine laitier...

Une coop ? Deux fois plus solide qu'une PME classique !

D'après la Direction des Coopératives du ministère de l'Industrie et du Commerce: « Le taux de survie des coopératives (excluant l'habitation) est près du double de ce qui est observé pour les entreprises traditionnelles¹⁶ ».

Précisons : si on avait inclus l'habitation, dont le taux de survie après 5 ans est de la bagatelle de 92 % (exclue par le ministère pour des raisons d'équité dans la comparaison), le taux de survie des coopératives aurait été très largement supérieur au double du taux de survie des PME traditionnelles !...

¹⁶ *Taux de survie : les coopératives performant*, ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

Mieux encore : le ministère parle ici de l'ensemble des coopératives, sauf les coopératives financières, c'est-à-dire le Mouvement Desjardins, dont le taux de survie est de...100 % ! exception faite des fusions et regroupements.

De 1960 à 1995, dit encore le ministère, « il s'est créé 3 795 coopératives, soit une moyenne de 108 par année ». Autrement dit, quasiment une par jour ouvrable !... Or, « en 1998, 1697 d'entre elles étaient toujours en activité ».

Encore plus fort ? C'est toujours le ministère qui parle : « après 5 ans d'existence, le taux de survie de **l'ensemble** des coopératives se situe à 80 % et à 70 % après 10 ans ».

Si, de cet ensemble, on retire les coopératives d'habitation, le taux de survie après 5 ans est de 64 %, comparativement à 36 % pour les PME traditionnelles. Après 10 ans, il est de 46 % pour les coopératives, comparativement à... 20 % seulement pour les PME traditionnelles !...

La nécessaire riposte

Mais voilà qu'au tournant de l'an 2000, près de deux siècles après *Rochdale*, les gains du passé sont menacés : partout dans le monde, y compris au Québec, le syndicalisme stagne, le coopératisme ralentit sa course et la relève tarde à se manifester.

Pendant ce temps, les nouvelles technologies ouvrent au capitalisme nouveau toutes les portes et quasi toutes les frontières : *sky is the limit* ! Les financiers se lancent dans des opérations géantes dont l'actualité quotidienne nous propose sans cesse des exemples à donner le vertige : fusions et acquisitions, avec leur cortège de mises à pied massives. Le poids des milliards semble tout léger, aux mains des financiers qui ignorent les impacts et les coûts sociaux de leur trafic...

Le mouvement coopératif lui-même n'a pas échappé à cette vague de fond : le Mouvement Desjardins s'est livré à des fusions, à des acquisitions, à des fermetures de caisses, à une réduction des emplois de caissières et caissiers !... D'où un malaise éprouvé tant par le mouvement syndical que par le mouvement coopératif lui-même, dont plusieurs de ses membres, craignant que les coopératives ne deviennent des entreprises comme les autres, s'interrogent sur ces orientations que les dirigeants estiment incontournables. Ce débat ne s'éteindra sans doute jamais, chaque jour apportant de l'eau à ce vieux moulin...

Fille de l'utopie !

Enracinée dans le concret, la coopérative moderne n'en est pas moins bel et bien fille de *l'utopie* dont elle garde toujours - fort heureusement ! - un vieux fond, inaliénable, d'idéalisme. Un sourd désir de justice sociale, d'égalité par-delà la fortune. En fond de scène, les grands penseurs socioéconomiques du siècle passé : le Britannique Owen et son éphémère village communo-coopératif utopique, *New Harmony*... ; le Français

Charles Fourier et ses phalanstères, ces petits villages égalitaires qui ne vécurent que sur papier... ; les Allemands George-W.-F Hegel, Karl Marx et leur fabuleux rêve d'une société mondiale égalitaire, sans État, où la mise en commun aboutirait au bonheur universel, ce bonheur qui est allé s'abîmer dans les Sibéries de Staline...

Bref, il y a, dans la coopérative, une valeur historique et universelle de partage, de générosité, de désir d'égalité, de justice et d'harmonie. Et ce rêve millénaire est encore présent, comme un aiguillon extrêmement puissant, secret, confidentiel, chez chaque coopératrice, chez chaque coopérateur... Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si on voit de plus en plus nettement l'association, aujourd'hui, entre la coopérative et l'*économie sociale* en expansion...

Ceci étant dit, la formule coopérative demeure toutefois un véhicule. Et ce véhicule reflète les besoins des membres, tels que définis par les membres. Ainsi, les coopérateurs pacifistes et antichasse éprouveront-ils un petit malaise en réalisant, par exemple, qu'une fabrique québécoise d'armements est tout à la fois syndiquée et coopérative puisque ses travailleurs, regroupés à cette fin dans une coopérative actionnaire, ont acquis des parts dans la compagnie... Dans un autre registre, c'est aussi au système coopératif que la population du village abitibien de Guyenne, à la fin des années 60, a eu recours pour se bâtir, avec grand succès, un avenir. Dans les années 70, on accolait communément au nom de Guyenne, sourire en plus, le qualificatif de « *petite Russie* » ...la Russie communiste du temps, bien sûr !...

Coopératrice ou cliente ?

Client ou coopérateur ?

Il y a des coopératrices qui ignorent qu'elles sont coopératrices et des coopérateurs qui ignorent ce qu'est, dans la réalité, une coopérative, sinon la coopération elle-même !

L'exemple est classique : au Québec, le Mouvement Desjardins, avec ses caisses populaires, est le pilier central du monde de la coopération. À lui seul, il affiche plus de cinq millions de membres et un actif flirtant avec les 80 milliards de dollars ! Numéro un des institutions financières et principal employeur privé au Québec, avec ses quelque 40 000 employés.

Cette réussite spectaculaire laisse l'impression que l'organisation est devenue tellement grosse, puissante et complexe qu'au bout du compte les membres n'ont plus grande utilité, si ce n'est comme simples clients ! Alors, les assemblées générales de chacune des caisses, à la base, n'attirent que bien rarement les foules ! Il faut parfois même appâter les membres avec un vin d'honneur, un prix de présence ou un goûter !... Presque tout le monde a la conviction que les caisses, ça marche tout seul !...

On semble souvent avoir oublié - et peu s'en plaignent hélas, tant chez les dirigeants qu'à la base !... - qu'une caisse, ça peut être plus, beaucoup plus qu'un simple service financier... et que pour peu qu'on y tienne, lors de ces assemblées démocratiques, on

peut ouvertement questionner la gestion des dirigeants, aborder de front les grands débats de l'heure, y défendre vigoureusement les intérêts supérieurs de son quartier ou de son village... On peut s'y faire élire membre du conseil d'administration, trésorier ou présidente. On peut, par la suite, se faire élire à des instances supérieures, intervenir dans les questions d'intérêt public, réfléchir, discuter, défendre des points de vue, écouter, convaincre, tenter d'influer, parfois avec succès, sur les décisions gouvernementales majeures... bref, être ce qu'on appelle une véritable citoyenne et un véritable citoyen dont le poids, dans une coopérative, n'est pas établi en fonction de son capital, mais en fonction de sa participation. Un membre, un vote ! Que ce membre soit riche ou pauvre, il est et elle est citoyenne et citoyen, responsable, vivant dans une société démocratique ! Encore faut-il qu'il participe !...

Ce problème de tiédeur chez les membres se pose par contre beaucoup moins dans les coopératives non financières, comme dans les coopératives de travail par exemple. Et cela, pour des raisons évidentes : ces coopératives, plus petites, doivent compter davantage sur la participation et la solidarité de leurs membres. Il y va de la vie même de la coopérative, souvent à court terme. Il y va aussi de l'intérêt direct et immédiat de chacune et de chacun des membres, dans le cas d'une coopérative de travail...

Au tournant de l'an 2000, les besoins sont quelque peu différents, en partie tout au moins. Il en est ainsi de l'emploi pour les jeunes, notamment, mais pas seulement pour eux. Pour les personnes âgées ou handicapées : les services de soins à domicile. Pour les personnes qui habitent des régions éloignées des grands centres : la câblodistribution coopérative, présente à une trentaine d'exemplaires au Québec. Et pour tout le monde : la qualité de la vie, la protection de l'environnement, le développement régional...

Pour répondre à ces besoins, tout nouveau soit-il, l'outil est là : la coopérative...

B - Coopération : principes et valeurs

L'actualité du coopératisme lui vient sans doute de ce que les principes qui l'animent et les valeurs qu'il véhicule transcendent les modes passagères et les courants éphémères qui traversent nos sociétés.

Le mouvement coopératif se retrouve dans cette définition de la coopérative :

« Une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d'une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. »

Les **valeurs fondamentales** que véhiculent les coopératives sont « l'autonomie, l'entraide, la démocratie, l'égalité, l'équité et la solidarité. Dans la tradition de leurs

fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l'honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l'altruisme¹⁷ ».

Les **principes** qui, selon l'ACI, animent les coopératives sont les suivants :

- 1 - Aucune discrimination quant à la religion, au sexe, à la langue, à l'origine... : l'« adhésion à la coopérative est volontaire et ouverte à tous ».
- 2 - Le droit de vote n'est jamais fonction du capital détenu : **un membre un vote**. Le pouvoir est démocratique et exercé par les membres, qui élisent leurs représentants.
- 3 - Les membres contribuent au capital de leur coopérative.
- 4 - « Autonomie et indépendance. » Les coopératives sont gérées par leurs membres. Elles ne doivent pas céder leur indépendance et tout accord conclu avec un partenaire ou un gouvernement doit préserver le contrôle démocratique des membres sur leur coopérative.
- 5 - Les coopératives doivent former leurs membres et leurs dirigeants, tout en informant le public des avantages de la coopération.
- 6 - « Coopération avec les coopératives. » Dans le but de se renforcer, les coopératives nouent des liens entre elles aux niveaux local, national et international.
- 7 - « Engagement envers la communauté. » Si les coopératives répondent aux besoins de leurs membres, elles prennent aussi en compte le nécessaire développement de leur milieu¹⁸.

Répondre aux besoins avant la quête du profit

Pareille entreprise, forcément, et contrairement à l'entreprise ordinaire en quête du profit maximal, fait tout naturellement, pour ne pas dire physiquement, partie indissociable du paysage qui l'a vu naître ! Elle ne peut pas déménager à l'autre bout de la planète ! On ne retrouvera donc pas, dans une *maquiladora* à la frontière du Mexique et des États-Unis, à Djakarta ou à Phnom Penh, une coopérative de Rimouski, de Gatineau ou de Montréal en train de faire travailler du pauvre monde à des salaires de famine, dans des conditions misérables, puisque ce n'est pas le profit, mais les besoins de ses membres, qui guide une coopérative respectueuse des principes et valeurs soutenus par l'ACI.

¹⁷ Jean-Pierre Girard, *Connaissance de l'économie coopérative québécoise : quelques repères*, Chaire de coopération Guy Bernier, UQAM, 1996.

¹⁸ Principes et valeurs ont été tirés de l'ouvrage de Jean-Pierre Girard, précédemment cité.

Les... investisseurs

Les entreprises qui ont le déménagement facile, toujours à l'affût des bons *deals*, sont des organisations capitalistes, dont certaines sont canadiennes, pressées par d'anonymes et lourds investisseurs en quête de profits aveugles et importants. Mais qui sont donc ces *investisseurs* - mot magique et imprécis à souhait !... - qui placent des fonds plantureux ici et là dans ces entreprises très lucratives qui produisent au plus bas coût possible, dans des conditions parfois intégralement honteuses, en Asie, en Amérique latine et en Afrique ? Dans une bonne mesure, ces *investisseurs* sont des **fonds de pension payés par les travailleuses et travailleurs, souvent syndiqués et parfaitement de bonne foi** ! Il arrive ainsi que, sans le savoir et sans même s'en douter, d'honnêtes hommes et femmes assurent leur avenir de personnes âgées sur le dos du tiers-monde...

D'où l'importance de questionner régulièrement l'organisme chargé de placer nos fonds de retraite, si l'on ne veut pas se retrouver, involontairement, par société d'investissement interposée, dans la peau des exploités !

À une époque où les grandes compagnies pratiquent ce genre de manoeuvre exploiteuse, et donc dépossèdent l'individu, la coopérative lui donne au contraire une emprise, individuelle et collective, - une *poigne* - sur son propre réel. « Les militants coopératifs prétendent toujours qu'ils proposent, avec la coopérative, le seul véritable levier économique qui assure à la fois le respect de la primauté des personnes dans l'entreprise et l'efficacité de l'organisation », affirmait Magella St-Pierre alors qu'il était président du Conseil de la coopération du Québec, le CCQ.

C'est ce qu'ont compris, par exemple, des paysans du Sud, producteurs de café, qui se sont réunis en coopératives et vendent leurs produits chez nous, sans passer par l'intermédiaire de multinationales voraces qui, au passage, accaparent une part importante du prix payé par l'acheteur. Ce café coopératif s'appelle le *Café équitable* et le paysan touche une part plus juste, plus *équitable*, de son prix de vente. Légèrement plus cher que le café *ordinaire*, il a cependant *meilleur goût*, dans tous les sens !...

Les six types de coopératives québécoises

Au seuil du troisième millénaire, le Québec connaît six types différents de coopératives.

Le plus notoire de ces types, la **coopérative financière**, est totalement occupé par le Mouvement Desjardins. Au coeur de la vie économique québécoise, il se retrouve, par la force des choses, toujours sous les feux de l'actualité. Rappelons qu'il affiche plus de cinq millions de membres et un actif frôlant les 80 milliards. Il contrôle des sociétés d'assurances, de fiducie, d'investissements. Il est engagé dans la coopération internationale et contribue à l'implantation de la formule coopérative dans les pays en voie de développement.

Les coopératives des cinq autres types sont dites non financières...

En hausse partout !

Les statistiques de la *Direction des coopératives*¹⁹ révèlent qu'au 31 décembre 1996, on comptait 2 127 coopératives non financières rassemblant 1 230 000 membres, ayant un chiffre d'affaires de près de 5 milliards de dollars, donnant du travail à 25 300 personnes et versant, en salaires, 663 millions \$! Et parmi ces coopératives, ce sont les coopératives agricoles et de travail qui créent le plus d'emploi.

À noter : par rapport à 1992, année de référence retenue par la Direction des coopératives, toutes ces données sont en hausse. À titre d'exemple fort démocratique, le membership des coopératives non financières, en 1992, était de 998 000 membres. À 1 200 000 en 1996, la hausse dépasse les 23 %...

Ces types de coopératives sont ainsi définis par la Direction des coopératives du gouvernement québécois :

- **Coopérative de consommation** : elles fournissent des biens et services à leurs membres, pour leur usage personnel. On les retrouve dans les secteurs de l'alimentation, de l'habitation, des biens et services en milieu scolaire, de la câblodistribution, des services funéraires et des loisirs. En milieu scolaire, comme on le verra plus en détail dans la deuxième partie de ce texte, il y a deux types de coops de consommation : les *caisses étudiantes* et les *coopératives en milieu scolaire*.
- **Coopérative de production** : ces coopératives rassemblent des individus ou des personnes morales qui s'associent pour s'offrir, via leur coopérative, divers biens et services qui leur sont nécessaires pour leurs entreprises. Par exemple : la mise en marché ; la transformation d'un produit ou l'approvisionnement. En milieu scolaire, ce sont *JEUNE COOP* et les *Coopératives jeunesse de services*.
- **Coopérative de travailleurs** : ce type de coopérative est remarquablement en hausse, depuis quelques années, en raison notamment de la crise de l'emploi. Ces coopératives rassemblent des personnes qui sont à la fois propriétaires et employés de leur entreprise.
- **Coopérative de travailleurs actionnaires** : il s'agit ici d'employés qui, dans une entreprise, se constituent en coopérative et acquièrent, comme coopérative, des parts dans cette entreprise qui les embauche.
- **Coopérative de solidarité** : ce type de coopérative est nouveau. Il repose sur le « multimembership ». Concrètement, cette coopérative rassemble en son sein les travailleurs, les utilisateurs et, troisième partenaire, des personnes, physiques ou morales, qui ont un intérêt dans le bon fonctionnement de la coopérative. Ces personnes, qui sont des membres de soutien, ne peuvent toutefois constituer plus de 30 % des membres du conseil d'administration. Exemple concret : une

¹⁹ Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

coopérative de solidarité de soins à domicile pourrait être formée du personnel, des usagères et usagers, de même que, à titre de troisième partenaire, par un Club de l'Âge d'or dont les membres ont, à l'évidence, un intérêt dans le fonctionnement de la coopérative. Autrement dit, cette entreprise rassemble l'offre et la demande.

Les grands secteurs

Au tournant du nouveau millénaire, le coopératisme québécois est présent dans une foule de secteurs et d'activités.

Pour l'essentiel, on le retrouve d'abord dans les caisses populaires et d'économie, aux quatre coins du Québec.

Puis, on le retrouve, en force, dans le secteur de l'agroalimentaire, avec la *Coopérative fédérée du Québec*, *Agropur*, d'autres coopératives dans le domaine des viandes, du lait, etc...

Autres secteurs importants :

- *l'habitation*, avec plus de 1 100 coopératives ;
- *l'alimentation*, avec sa centaine de magasins et près de 100 000 membres ;
- dans le Grand Nord, chez les Inuits : des coopératives leur assurant des prix convenables pour leurs sculptures et des prix raisonnables pour l'alimentation venant du Sud ;
- plus, en divers secteurs, des coopératives funéraires, forestières, de travail et, notamment, les coopératives présentes dans le monde scolaire.

Partie 2 : Vivre la coopération en classe

L'école, du primaire à l'universitaire, ne peut raisonnablement ignorer le vaste monde de la coopération, sous peine d'être complètement décrochée de la réalité québécoise.

Mieux encore : la pédagogie elle-même n'y échappe pas. Le phénomène n'est d'ailleurs pas nouveau : la pédagogie coopérative existe depuis des siècles, disent les spécialistes, mais a longtemps été gardée sous le boisseau. Depuis quelques années, toutefois, elle connaît une forte recrudescence. La coopération est donc présente au cœur même de l'école.

En outre, en périphérie immédiate de l'école, la coopération prend diverses formes que nous allons rapidement évoquer, dans les pages qui suivent : les *caisses populaires* dès le niveau primaire et surtout, à compter du secondaire, les *caisses étudiantes*, les *coopératives en milieu scolaire*, les *Coopératives jeunesse de services* et, enfin, les coopératives membres du mouvement *JEUNE COOP*. Et cela, sans compter les

initiatives hors cadre, comme la *Coop légumière de solidarité de Grande-Rivière*, en Gaspésie, nous en donne un exemple assez spectaculaire.

Coop et mission de l'école

L'éducation à la coopération fait désormais officiellement partie, depuis peu, de la mission de l'école. Cette décision du ministère de l'Éducation était appelée, depuis 1982, par le Conseil supérieur de l'éducation qui recommandait « que le gouvernement québécois fasse en sorte que l'éducation à la coopération soit l'un des objectifs prioritaires de la mission éducative ».

Le Conseil, dont la recommandation coïncidait avec une importante récession économique, s'expliquait alors d'une manière qui n'a rien perdu de son actualité :

« La coopération, école d'apprentissage de démocratie, de solidarité et de prise de conscience qui débouche sur l'action concrète, voilà un mode d'éducation populaire qui s'impose notamment dans la difficile conjoncture économique actuelle. La formation à la coopération et la promotion de l'idéal coopératif permettront aux individus. [...] de bien comprendre que le mouvement coopératif a permis à ceux qui les ont précédés et à ceux qui s'unissent maintenant à eux de résoudre leurs problèmes, grâce à la mise en commun de leurs efforts, tant au niveau individuel que collectif²⁰. »

Il y a plus : près de vingt ans plus tard, une certaine urgence s'est ajoutée à l'utilité de l'éducation à la coopération, comme le constate Mélanie Lafrenière²¹, au terme d'une étude récente :

« les coopératives sont des organisations démocratiques, inaliénables, créatrices d'emplois permettant la prise en charge des communautés, [mais] nous constatons qu'à l'image de la population, le mouvement coopératif vieillit et connaît certaines difficultés à promouvoir son rôle auprès des jeunes ».

Par ailleurs, pour des raisons historiques, la collaboration souhaitée entre enseignantes et enseignants syndiqués, d'une part, et le mouvement coopératif, d'autre part, n'a pas toujours été évidente et facile. Il ne faut donc pas s'étonner que le mouvement coopératif n'ait pas fait l'objet d'une attention particulière dans les salles de classe. Le syndicaliste Jean-Claude Tardif, de la CSQ rappelle ce passé récent :

« Du côté de certaines institutions coopératives, on a dû faire le difficile apprentissage de la syndicalisation en même temps qu'on se tournait trop résolument vers les valeurs capitalistes et les modes de gestion

²⁰ CSE, Rapport annuel, 1982.

²¹ Mélanie Lafrenière, *Projet de réseau de soutien à la formation coopérative des jeunes au Québec*, Coopérative de développement régional du Centre du Québec, mars 1998.

inspirés de la grande entreprise. Du côté syndical, la radicalisation idéologique des années 70 a relégué le coopératisme au rang d'un réformisme révolu.

(...)

La social-démocratie a été remise à l'ordre du jour. L'économie sociale est devenue un enjeu sinon un objectif dans la construction d'une société démocratique où le communautaire, le syndical et la société civile auraient leur place aux côtés de l'État, des coopératives et des entreprises à capital action²² .»

Et Jean-Claude Tardif de conclure : « Qu'est-ce que la CEQ fait aux côtés du mouvement coopératif ? Eh bien ! elle tisse des liens avec une des institutions les plus authentiquement québécoises qui soit pour bâtir un projet d'école démocratique de même qu'un projet de société démocratique. »

La Fondation d'éducation à la coopération

Ce *projet* est un grand défi. En 1993, cette nécessité impérieuse de l'éducation à la démocratie et à la coopération conduisait à la mise sur pied d'un outil pour aider à y arriver : la *Fondation d'éducation à la coopération*. Un mandat : promouvoir, particulièrement auprès des jeunes, les valeurs, principes et avantages de la coopération.

Depuis plusieurs années déjà, la CEQ d'alors avait d'ailleurs identifié un lien très clair entre coopération et réussite scolaire, entre coopération et lutte au décrochage et à la violence. Si la compétition conduit au conflit, au stress et fatalement, pour plusieurs, à l'échec et donc au découragement, la coopération entre les personnes, au contraire, conduit à l'entraide et à l'estime de soi. D'où l'engagement de la CSQ en faveur de la coopération et du coopératisme.

La pédagogie coopérative

« Si les humains doivent vivre en coopération, ils doivent expérimenter le processus vivant de la coopération à l'école. La vie dans la classe doit représenter la démocratie en microcosme et le coeur de la vie démocratique est la coopération en groupes²³ », écrit Brigitte Larocque dans une étude menée pour la CSQ.

Pour réussir cette expérience, poursuit l'auteure, l'enseignement traditionnel doit changer :

« L'apprentissage en coopération se distingue d'une organisation traditionnelle de l'enseignement basée sur la compétition où les élèves travaillent les uns contre les autres, visant des objectifs que seule une

²² Jean-Claude Tardif, *Qu'est-ce que la CEQ fait aux côtés du mouvement coopératif ?*

²³ Extrait de *Learning to cooperate, Cooperate to learn*, de R. Schmuck, cité par Brigitte Larocque dans *L'éducation coopérative, recension d'études et d'expériences*, CEQ, mars 1995.

minorité atteindra parfaitement, et d'un enseignement individualisé où chacun poursuit des objectifs personnels sans lien avec les autres élèves [...]. Les structures d'éducation actuelles, essentiellement de nature compétitive [...], ont, pour les tenants de l'approche de la pédagogie de la coopération, des effets dévastateurs sur la réussite scolaire et sur le climat de la classe. Plusieurs méthodes proposées en apprentissage coopératif se développent d'ailleurs après la constatation des impacts négatifs de la compétition. »

« L'élève apprend mieux... »

L'ex-présidente de la CSQ, Lorraine Pagé, décrit ainsi le sens de cette pédagogie :

« L'apprentissage coopératif est fort différent du modèle traditionnel, où le professeur enseigne devant toute la classe. C'est par l'interaction avec son milieu que l'élève accède à la connaissance. L'acte d'apprendre ne signifie plus une accumulation d'informations mais consiste en un processus de construction qui donne un sens aux informations reçues. L'élève en situation d'apprentissage conserve et organise les informations qu'il repêchera lorsque d'autres contextes l'exigeront. Cette construction du savoir, tout comme le développement de la compréhension, est stimulée par les nombreuses interactions sociales que permet le travail en groupes coopératifs. En échangeant avec ses pairs, l'élève traduit en termes plus familiers, donc plus significatifs; il apprend mieux²⁴. »

De manière plus concrète, la pédagogie coopérative, écrira le professeur Michel Pagé, est une « conception de l'éducation qui accorde une place privilégiée, bien que non exclusive, à l'apprentissage en petits groupes²⁵ ». Il s'agit, dit-il, d'une méthode ancienne qui amène les élèves à s'enseigner mutuellement « car chacun d'eux ne comprend pas tout ». Cet enseignement mutuel permet ainsi aux apprenants, en toute confiance, de dépasser la compétition, « parce qu'ils comprennent que chacun va être encore meilleur par l'enseignement mutuel et que les distances entre eux vont se maintenir²⁶ ».

Ce genre de pédagogie est d'autant plus intéressant que les études révèlent que la réussite scolaire est plus généralisée lorsqu'il est mis en application.

²⁴ Lorraine Pagé, conférence au Congrès de l'Association des religieuses enseignantes du Québec, 16 septembre 1995.

²⁵ Michel Pagé, *Apprendre en coopération en milieu hétérogène* dans Ouellet, Fernand, *Les institutions face aux défis du pluralisme ethnoculturel : expériences de projets d'intervention*.

²⁶ Idem.

Respect et intelligence

Il y a plus : la pédagogie coopérative permet au personnel enseignant de lutter efficacement contre les préjugés affligeant les gens d'une origine ethnique différente de celle de la majorité, ou encore provenant d'une classe sociale moins considérée que celle d'où proviennent majoritairement les élèves, *etc.*

Le fait de réunir, en petits groupes et de manière étudiée, des élèves venus d'horizons différents, force une meilleure connaissance des uns et des autres et donc le respect mutuel. Ces contacts plus étroits et plus approfondis entre élèves permettent à celles et ceux d'entre eux que leur condition sociale défavorise au départ de mettre en valeur leurs bons côtés, donc d'être favorablement appréciés par les autres et de mieux réussir.

Les données recueillies à ce jour indiquent que plus la pédagogie repose sur l'autorité de l'enseignante ou l'enseignant, plus les préjugés sociaux, culturels, ethniques, s'enracinent, tout au long de l'année scolaire. À l'opposé, plus la pédagogie utilisée est coopérative, plus elle fait appel à l'enseignement mutuel, à la responsabilisation et à l'échange entre élèves venus de divers horizons, plus les préjugés s'estompent.

C'est là, pour reprendre la belle formule imagée qu'une jeune militante empruntait à monsieur Claude Béland, le président du Mouvement Desjardins : « l'intelligence à plusieurs²⁷ !... ». L'opposé de la compétition, du *rude struggle for life*, avec son cortège de gagnants, mais aussi de perdants. De premiers, mais aussi forcément de derniers. La réussite des uns et l'échec des autres. Les bolés et les exclus...

Cette dichotomie risque d'être d'autant plus vraie, au tournant du nouveau millénaire, que notre monde a bien changé, au cours du dernier demi-siècle : la Terre s'étant rapetissée, l'immigration s'est développée et, avec elle, le choc des cultures. Ont changé, aussi, les rapports filles-garçons. Ont aussi changé, en raison de la mondialisation de l'économie, les rapports entre riches et pauvres...

Dans un monde aussi complexe, *l'intelligence à plusieurs* est de plus en plus une nécessité pour tout esprit qui aspire à appréhender quelque peu le sens du monde. Et l'école peut difficilement y échapper. C'est, en tout cas, la conclusion à laquelle en sont arrivés des enseignantes et enseignants confrontés à ces situations nouvelles.

Une expérience québécoise

C'est ainsi que trois enseignantes de l'école primaire Victor-Lavigne, de Saint-Léonard en banlieue de Montréal, Claudette Évangéliste, Martine Sabourin et Cynthia Sinagra, ont un jour décidé, face « à une réalité sociale plus complexe et plus diversifiée [de] rechercher un ressourcement personnel et professionnel²⁸ ».

²⁷ Isabelle St-Pierre, *Le Magazine Jeunesse*, vol. 4, n° 4, p. 5, printemps 1996.

²⁸ Claudette Évangéliste, Martine Sabourin et Cynthia Sinagra, *Une expérience en pédagogie coopérative à l'école Victor-Lavigne* dans Ouellet, Fernand, *Les institutions face aux défis du pluralisme ethnoculturel : expériences de projets d'intervention*, IQRC, 1995.

L'école posait des problèmes nouveaux : « les enfants que nous recevons ne sont plus comme ceux que nous recevions au début de notre carrière », notent les trois enseignantes, chacune de plus de vingt ans de carrière dans l'enseignement : problèmes de pauvreté, de relations interculturelles, de rejets, d'adaptation, de préjugés raciaux, etc.

Donc, retour à l'université où, dans la foulée, notamment, des recherches et expérimentations de la californienne Elizabeth Cohen, et en collaboration avec quelques professeurs spécialisés en la matière, elles approfondissent l'étude de la pédagogie coopérative. L'objectif est évidemment la réussite scolaire du plus grand nombre, dans les conditions exigeantes d'aujourd'hui : « face à la diversité croissante de nos classes à cause de l'immigration mais aussi de la multitude de situations familiales vécues par nos élèves, nous étions préoccupées par le problème de l'égalité des chances en éducation ».

Sur le terrain, à l'école Victor-Lavigne, les résultats obtenus furent à la hauteur des espérances, mais l'effort nécessaire pour y arriver ne fut pas négligeable. Pour y arriver, les enseignantes durent accepter de changer leurs méthodes, de « déstructurer » leurs comportements habituels. Ce genre de chose n'est évidemment jamais simple...

Un exemple de réussite : le cas de François qui avait vécu des difficultés constantes à l'école et avait, dès sa première année, été classé en « adaptation scolaire ». Or, voilà qu'intégré dans une classe régulière, travaillant en petits groupes, ayant l'occasion de faire montre de ses propres habiletés devant ses camarades de classe, il finit, notent les enseignantes, par « se faire valoir comme un interlocuteur valable au point d'être élu représentant de classe suite à une activité d'élection où les candidats avaient à présenter un discours et se faire élire par des élèves d'une autre classe de 4^e année ».

Réussite spectaculaire que celle-là et accompagnée de multiples autres, comme en font foi les témoignages que rapportent les trois enseignantes. Par exemple, ceux-ci :

- *J'aime travailler en coopération avec les autres élèves de ma classe car je peux partager mes idées et je comprends mieux. Je ne me sentais pas en compétition avec les autres. Il ne s'agissait plus de cacher mes réponses mais plutôt d'expliquer pourquoi je répondais ainsi. J'ai aussi découvert qu'il peut y avoir plusieurs bonnes réponses possibles, pas juste les miennes.*
- *Maintenant, j'ai toujours hâte de venir à l'école.*
- *Je comprends maintenant que c'est impossible d'avoir toujours raison et j'ai découvert qu'avec chacune des idées de mon groupe, on pouvait obtenir un résultat encore meilleur.*
- *Je ne suis plus tout seul, tout le monde est avec moi.*

- *Quand tu es le « bolé » de la classe, tout le monde pense que tu n'as pas besoin des autres. Ce n'est pas vrai, ce n'est pas toujours facile de vouloir montrer que c'est toi le meilleur. Maintenant, quand je travaille en coopération, je me sens écouté et j'apprends des choses que je ne savais pas²⁹.*

« Nous ne nous attendions pas à autant... »

Le bilan que les trois enseignantes tirent de leur expérience de pédagogie coopérative, à l'école primaire Victor-Lavigne, est très positif. Dense, il peut difficilement être résumé. En voici l'essentiel :

« Au fil des semaines, nous avons perçu des changements au plan affectif, social et cognitif chez nos élèves. Les enfants se sont montrés capables de gérer eux-mêmes leurs conflits et de formuler des opinions plus personnelles sans crainte de s'opposer. Ils se sont rendu compte de l'enrichissement mutuel que leur apporte le groupe en augmentant leur chance d'une plus grande réussite scolaire que lorsqu'ils travaillaient seuls. Ils vivent moins de solitude et sont par le fait même plus actifs; ils s'enseignent entre eux et se manifestent une plus grande estime mutuelle. Ils prennent goût à l'école et sont davantage motivés. Nous ne nous attendions pas à autant d'effets positifs. Par l'apprentissage de la coopération, la classe s'est transformée en "communauté d'apprentissage" propice au développement d'habiletés intellectuelles et sociales. Nous avons pu constater que les enfants ont intégré certaines des normes de la coopération car ils les ont réutilisées à l'extérieur de la classe, dans leurs jeux et dans leurs comportements à la maison, dans la cour de l'école, à la garderie et dans les autres lieux qui constituent leur environnement. Les enfants que nous avions ciblés en vue de rehausser leurs statuts ont été reconnus comme étant plus heureux à l'école, leurs efforts et leurs succès ayant été soulignés par les pairs et par leur enseignante. La motivation de l'ensemble des élèves s'est également améliorée et plusieurs ont exprimé explicitement que les activités de coopération les avaient amenés à aimer venir à l'école. L'école leur a permis de vivre un premier contact avec les valeurs démocratiques³⁰. »

L'abc de la coopération

Autre expérience, dans une autre région du Québec, à l'école Saint Pie-X de Gatineau.

Cette année-là, Joanne Chrétien y enseigne en 3^e et 4^e années. Longtemps associée au mouvement coopératif, elle prend connaissance de l'ouvrage de Danielle Jasmin, *Le*

²⁹ Idem.

³⁰ Idem.

*conseil de coopération*³¹ et décide de mettre en application les théories qu'elle y découvre : elle tente donc, dans sa propre classe, l'expérience d'un tel *conseil*.

Ainsi, dès cet âge tendre, les élèves commencent à apprivoiser quelques valeurs et principes fondamentaux de la vie harmonieuse en société et quelques rudiments de la démocratie et de la coopération.

Concrètement, cela signifie qu'une fois la semaine, pendant 90 minutes, elle partage son pouvoir avec ses jeunes élèves réunis en assemblée générale délibérante.

Mais attention : en 3^e et 4^e années, on n'est pas particulièrement rompu aux règles de fonctionnement de la démocratie. Qu'à cela ne tienne, on les apprendra ! Pour ce faire, Joanne Chrétien amène cette jeune et énergique assemblée générale à apprivoiser le code de procédure connu sous le nom familier de « *code Morin* » : ordre du jour, règles d'intervention et de vote...

Pour faire l'objet d'un débat et d'une décision, tout sujet doit avoir préalablement été inscrit à l'ordre du jour. On prend note des délibérations et des décisions prises, on dresse un procès-verbal. Sous réserve de s'en expliquer publiquement, il est aussi permis aux élèves, réunis en assemblée, de *féliciter*, *remercier* ou *critiquer* une ou un autre élève.

Voici un exemple de ce que purent décider les enfants : insatisfaits de l'obligation qui leur était faite, par les règlements généraux de l'école, de demeurer chacune et chacun assis à son pupitre habituel, en silence, pendant le lunch du midi, ils décidèrent d'en changer ! Ils établirent des règles à leur convenance et acceptables à leur enseignante. Il fut cependant convenu, avec cette dernière, que si les nouvelles règles, plus souples, étaient violées plus de trois fois, on en reviendrait automatiquement au règlement général de l'école.

Résultat : après avoir, deux fois, outrepassé leur propre règlement, les élèves comprirent vite qu'ils perdraient leurs avantages s'ils ne respectaient pas la parole donnée. Ils comprirent qu'ils étaient libres, mais responsables des conséquences de leurs gestes. À compter de ce moment et pendant toute l'année, ils suivirent donc scrupuleusement leur propre réglementation. Ils purent ainsi continuer de causer tout en mangeant, assis près de leurs amies ou amis préférés, contrairement à ce qui se passait dans les autres classes.

Ils en furent particulièrement fiers, en plus d'avoir appris à débattre démocratiquement d'une question, à prendre des responsabilités et à les assumer !...

³¹ Danielle Jasmin, *Le conseil de coopération*, Les Éditions de la Chenelière, 1994.

Les jeux coopératifs

Au nombre des outils pédagogiques disponibles, notons les *jeux coopératifs*. Christine Fortin, dans la présentation d'un vaste répertoire de *jeux coopératifs*³², note qu'ils :

« favorisent le travail d'équipe, l'harmonie, la collaboration et le partage. Ces valeurs s'opposent à celles valorisées actuellement dans notre société comme la compétition, la performance et l'élitisme. De façon générale, la coopération nous offre la possibilité de repenser toute notre philosophie de l'activité physique, du jeu et même de la vie, en visant la participation de tous les joueurs et la réussite collective ».

Quand le coopératisme se... fend en quatre, pour les jeunes !

Dans sa version institutionnalisée, le mouvement coopératif québécois propose quatre formules éprouvées, à l'intention des élèves du secondaire, du collégial et de l'universitaire, sans compter, à l'usage des tout-petits du niveau primaire, la *caisse scolaire*, dépendante d'une caisse populaire classique et destinée à apprendre aux enfants les rudiments de l'épargne.

Dans les pages qui suivent nous allons donc jeter un coup d'oeil sur ce que propose bien concrètement le mouvement coopératif, quand il se fend en quatre pour atteindre son but !...

Et, tant qu'à y être, nous ajouterons la brève description de deux autres réalisations coopératives scolaires non institutionnelles, montrant ainsi que le terrain de jeux coopératif est vaste et qu'au fond, à l'intérieur du sens et de l'esprit coopératif, *dream is the limit !...*

Ados, mais déjà un pied - et le bon ! - dans la vraie vie

A - Les Coopératives jeunesse de services (CJS)

L'idée surgit en 1983, hors Québec, à Hearst, en Ontario et à Urbainville, à l'Île-du-Prince-Édouard.

Il y a là quelques dizaines d'ados qui, surtout pendant les longues vacances d'été, se tournent les pouces, tournent en rond, s'ennuient à mourir et font des paris sur le nombre d'autos rouges qui vont passer devant eux au cours des dix minutes qui viennent... Et ils rêvent de faire quelques sous pour meubler le fond de leurs poches désespérément vides !

C'est alors que, encadrés par des animateurs communautaires actifs dans des groupes de jeunes, ils décident, moyennant rétribution, d'offrir leurs services : huile de bras ou méninges bourrées d'imagination, c'est selon ! Ou les deux à la fois !

³² Christine Fortin, *Les jeux coopératifs, des jeux à découvrir*, Les Éditions de la Chenelière, 1997.

Et ça marche !...

Ainsi prennent naissance, là encore dans la nécessité et l'*utopie*, donc dans le besoin et l'espérance, les *Coopératives jeunesse de services (CJS)*, dont le succès sera remarquable et gagnera l'ensemble du Québec, en commençant par Hull, en 1988, sous la tutelle du *Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT)*.

Comme dans le cas des *caisses étudiantes*, si les activités des jeunes, sous forme coopérative, sont susceptibles de développer, chez eux, le goût du coopératisme, ce n'est pas là l'aiguillon de départ : « dans les Coopératives jeunesse de services, c'est le gain salarial qui intéresse d'abord les jeunes... ». C'est plus tard, sur le terrain, confrontés au réel qu'ils découvriront les vertus de la coopération. Entre nous, dans une civilisation où la publicité et l'incitation à la consommation ciblent les êtres humains à partir d'un âge encore tendre, il serait surprenant qu'il en aille autrement !...

En 1999, rapporte le RQCCT, on compte au Québec soixante-dix-sept CJS, ce qui signifie que près de 1 200 jeunes sont engagés dans une coopérative et y apprennent les rudiments du travail et de la démocratie. Soixante de ces CJS ne fonctionnent qu'en été, les dix-sept autres opérant sur une base annuelle, à Montréal notamment, et procurant à leurs membres des revenus hebdomadaires variant de 50 \$ à 100 \$. En moyenne, dans le cas des CJS estivales, les jeunes réussissent à gagner un revenu de l'ordre de 400 \$ à 450 \$, au cours de l'été. Les CJS les plus expérimentées et donc les plus enracinées dans le milieu réussissent à engendrer des revenus supérieurs, les plus jeunes devant se contenter d'un peu moins.

L'État reconnaît de plus en plus les mérites multiples de ces CJS : en 1999, le gouvernement québécois versait près d'un million de dollars aux CJS, alors que le Fonds de lutte à la pauvreté y allait d'un demi-million, dans la région de Montréal, pour favoriser l'implantation et le développement de ces initiatives.

Tondeuse, marteau ... et solidarité concrète

L'idée des CJS est simple mais, comme l'oeuf de Colomb, encore fallait-il y penser et la mettre en pratique.

Au départ, on crée un comité local qui réunit diverses organisations intéressées dans la région, le village, le quartier, c'est selon...

Ce comité local crée une coopérative, une CJS, qui rassemblera une quinzaine d'adolescentes et d'adolescents âgés de 13 à 18 ans maximum, sans aucune discrimination. Cette absence de discrimination, surtout dans les grands centres, favorise les rapports interculturels puisque la même CJS peut rassembler des jeunes venus de divers horizons. À cet égard, plusieurs CJS de Montréal favorisent des

rapports étroits entre jeunes de diverses origines et facilitent l'intégration harmonieuse, dans la société québécoise, des jeunes nouvellement arrivés chez nous.

La coopérative étant créée, deux animatrices ou animateurs sont embauchés pour aider les jeunes à véritablement mettre la coopérative sur ses rails et à la gérer correctement. L'ensemble de cette opération est suivie de près par deux des organisations membres du comité local, qui agissent, pourrait-on dire, comme parrains.

Les services offerts par les CJS sont par la suite variés : travaux domestiques divers... ; légers travaux de construction ou de réparation, peinture, déneigement, tonte du gazon, *etc.*

Hochelaga-Maisonneuve

À Montréal, le quartier Hochelaga-Maisonneuve, dans l'est de la ville, est généralement associé à la pauvreté. En réalité, il devrait être surtout associé à la citoyenneté : ce quartier compte plusieurs regroupements de personnes impliquées dans son amélioration et dans le développement local, à tous égards.

Ce n'est donc pas par hasard qu'existe, dans ce quartier, depuis dix ans à l'aube de l'an 2000, une CJS. Son animatrice, Isabelle Veilleux, en parle d'ailleurs avec enthousiasme. Surtout que, depuis 1995, cette CJS fonctionne à longueur d'année et qu'elle a été adoptée, pourrait-on dire, par le YMCA qui lui loue des locaux à prix d'ami !

Composée à parts égales de filles et de garçons, cette CJS regroupe des ados de 13 à 17 ans. Il n'est pas rare qu'un membre de la coop y demeure plus d'un an. Le championnat revient à une coopératrice qui y est demeurée de l'âge minimum de 13 ans jusqu'à l'âge limite de 17 ans, donc pendant cinq ans !...

Comme dans toutes les CJS, on y remplit des contrats que l'on a réussi à obtenir : peinture, tonte du gazon, entretien, lavage de vitres, *etc.* Les activités sont évidemment plus nombreuses durant l'été qu'en cours d'année scolaire.

Cette CJS, précise Isabelle Veilleux, mise à fond sur la démocratie. Par exemple, les candidates et candidats à la CJS sont choisis, après entrevues, par les jeunes eux-mêmes, en compagnie de l'animatrice qui, d'ailleurs, les associe à toutes les décisions affectant la coopérative.

Outre les contrats de travail à remplir, les jeunes gèrent aussi la coop elle-même : comité des finances, comité de la promotion pour faire connaître la coop et les services qu'elle offre et comité du personnel pour trouver des solutions à d'éventuels conflits à l'interne.

Résultats ? Les jeunes, note Isabelle Veilleux, apprennent à travailler en équipe. Ils apprennent à assumer des responsabilités : respecter un contrat, participer à des

réunions parfois un peu longues, s'assurer que la clientèle, auprès de laquelle ils se sont engagés, soit correctement servie, *etc.*

Quand il n'y a pas de contrats à remplir, les jeunes sont appelés à suivre des formations pratiques : la peinture, la sécurité dans le maniement des tondeuses, *etc.*

Mirabel

Hochelaga-Maisonneuve est un quartier urbain. Pour se déplacer, dans le quartier et vers les quartiers voisins, il y a les transports en commun. Ce détail n'en est pas un, explique Mélanie Paiement, qui coordonne les CJS de la région rurale de Mirabel.

Pour aller remplir des contrats, pour venir aux réunions, pour participer aux diverses activités des CJS de Saint-Janvier ou de Saint-Augustin, dans la région de Mirabel, il faut donc faire appel à l'aide des parents, des amis et, surtout peut-être, de... l'animatrice qui s'y prête volontiers et de bonne grâce, mais c'est parfois insuffisant, surtout qu'elle a d'autres choses à faire que de se transformer en chauffeur de taxi !

L'expérience de la CJS de Saint-Janvier, raconte Mélanie Paiement, est malgré cela une réussite : forte participation à parts égales, filles et garçons. « Ils embarquent, les jeunes », raconte-t-elle. Ils disent : « c'est mon entreprise... c'est notre entreprise à nous... On a bâti ça ensemble ».

Cette CJS avait un an, en 1999, alors que tout à côté, à Saint-Augustin, où on en était à la deuxième année, la CJS opérait sans arrêt pendant l'année scolaire. Douze mois par année. Plus calme en hiver, plus active en été.

Pendant la période scolaire, dit Mélanie Paiement, les jeunes se réunissent pendant trois ou quatre heures, à chaque semaine et remplissent des contrats au cours des fins de semaine seulement. À l'été, par contre, l'activité est fébrile. « Un bel esprit d'équipe », conclut Mélanie Paiement.

Une formidable école

Le modèle CJS comporte quatre dimensions.

Il permet la **création d'une entreprise**. Une CJS produit une activité économique qui génère des revenus et des salaires sur une base saisonnière.

L'entreprise créée est coopérative. La CJS est une **entreprise collective** gérée par des adolescents. Elle suppose que les coopérants décident des orientations, qu'ils trouvent les solutions aux problèmes rencontrés et qu'ils se donnent des méthodes démocratiques de fonctionnement.

En ce sens, la CJS est un **lieu d'apprentissage**. Elle offre, à partir d'une pédagogie coopérative, une formation pratique et intensive en leadership et en entrepreneuriat tout en permettant le développement d'habiletés techniques de travail.

Enfin, la CJS implique un **parrainage communautaire**. Elle bénéficie d'un encadrement organisationnel fruit du parrainage et du support d'organismes de la communauté locale³³.

« Leur entreprise et non une jobine »

Les auteurs Fontan et Bouchard résumant en une phrase aussi éclairante que courte le sentiment des ados, au terme de l'une de ces expériences en CJS : « En travaillant chez McDonald's, disent-ils, il n'y a pas d'apprentissage formel et ils ont l'impression de travailler uniquement pour de l'argent. »

En CJS, non seulement gagnent-ils de l'argent, mais ils y arrivent de façon moins stressante, en y apprenant de façon sympathique comment défendre un point de vue face aux autres, dans le respect des règles démocratiques, comment argumenter, travailler en équipe, parler en public... En outre, ils prennent conscience des exigences du marché du travail et de la nécessité d'être bien formés pour y occuper un emploi intéressant.

Si la CJS fonctionne si bien et donne de si bons résultats, selon les auteurs Fontan et Bouchard, c'est que, de façon concrète, elle :

« offre au coopérant “un trip de gang” positif où la formation occupe une place très importante, mais pas selon les critères déterminés par un milieu scolaire institutionnalisé par les adultes, mais selon les critères que les coopérants se donnent collectivement. Au plan professionnel, les CJS permettent à l'ado de comprendre ce que travailler veut dire. La découverte des petits boulots, via le travail en CJS, c'est aussi la découverte des exigences associées à tout travail : rigueur, fatigue, réalité des relations de travail, éthique, ponctualité, propreté, professionnalisme, politesse, esthétique, satisfaction du travail bien fait, etc. Cette découverte est renforcée du fait que la CJS est leur entreprise et non une jobine³⁴ ».

Pour toute information :
Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT)
1710, rue Beaudry, bureau 2.7
Montréal (Québec) H2L 3E7
Tél. : (514) 526-6267

³³ Jean-Marc Fontan et Marie Bouchard, *Les Coopératives jeunesse de services : apprentissage multidimensionnel, impact éducatif et complémentarité à l'environnement scolaire*, Chaire de coopération Guy Bernier, UQAM, 1997.

³⁴ Idem.

B - Les coops en milieu scolaire

Voici d'abord un exemple où ça va bien : Séminaire de Sherbrooke.

Le personnel enseignant, la direction et les élèves sont tous en faveur de la coopérative qui vend des manuels scolaires, du papier, des timbres...

Tout le monde étant d'accord, ça va sur des roulettes : le local est gracieusement fourni par la direction. Il y a une bonne raison à cette belle entente : la coopérative est née en 1997 pour fournir l'occasion aux élèves du programme en administration de se familiariser avec les affaires et la coopération. Un professeur, Christian Belhumeur, est partiellement dégagé de ses tâches d'enseignant pour s'occuper de la coopérative étudiante et semble en être ravi : la coop fait ses frais, les rabais offerts sur les livres appellent une forte clientèle, quelque chose comme 95 % des élèves, *etc.*

Et tout cela fonctionne sous la gouverne d'un conseil d'administration de neuf membres : sept élèves (cinq du niveau collégial et deux du secondaire) et deux professeurs.

Mais rien n'étant parfait en ce bas monde, tout ne roule pas sur des roulettes aussi généreusement huilées dans toutes les écoles !

Dans une polyvalente québécoise où un porte-parole coopérateur réclame l'anonymat, voilà que la coopérative étudiante se heurte constamment à ce qu'elle estime être des murs dressés par la direction !... Ainsi, cette direction - et elle n'est pas la seule dans les polyvalentes du Québec !... - boude la coopérative à qui elle impose un loyer élevé pour un local. La direction va plus loin et concurrence directement la coopérative étudiante en vendant, hors taxes par exemple, des biens vendus par la coopérative étudiante qui, elle, doit imposer des taxes !

Ces embêtantes difficultés de parcours, rencontrées ici et là à travers le Québec, sont révélatrices du fait que, malgré les apparences, le mouvement coopératif, tout enraciné soit-il chez nous, se frappe encore, à l'occasion, à des résistances non négligeables.

Un membership millionnaire !

Un chiffre d'affaires multimillionnaire !

Faudra-t-il en conclure que les embûches favorisent la pérennité des coopératives ? En tout cas, il se trouve que les *coopératives en milieu scolaire* ont pourtant beaucoup d'ancienneté ! Ce sont les plus vieilles du monde scolaire.

Implantées dans les établissements de niveaux secondaire, collégial et universitaire, dirigées par la gent étudiante, elles vendent des livres, beaucoup de livres, du matériel informatique, du papier long, du papier court, quadrillé ou ligné, des hot-dogs, des chips, des repas complets, enseignent à conduire ces voitures qui traversent les rêves des jeunes...et *tutti quanti* !

En 1997, la Direction des coopératives³⁵ recensait un total de 91 coopératives en milieu scolaire, au Québec. La *Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire*, c'est son nom, affichait en 1998 un membership de 59 coopératives regroupant 977 000 personnes, vendait pour 102 millions de dollars, comptait 600 cadres administratifs et un personnel de 930 individus !...

En 15 ans, de 1983 à 1998, le membership a triplé, le nombre de membres et le nombre personnes employées ont quintuplé, pendant que les ventes ont été multipliées par sept !

Parmi ces coopératives étudiantes, rien de moins que « la plus importante librairie universitaire francophone du Québec », comme se plaît à le dire la **Coopérative de l'Université Laval** qui, en 1995, avalait, avec l'aide de la Fédération, Les Presses de l'Université Laval !...

De la cafétéria à l'informatique

Les jeunes étant d'un naturel plutôt fringant et ayant souvent la tentation de tourner les coins un peu ronds, le mouvement coopératif s'est plus d'une fois cassé le nez à tenter de répondre aux besoins de la clientèle scolaire.

Les toutes premières coopératives en milieu scolaire remontent à 1941, à l'initiative de la Jeunesse étudiante catholique, la JEC, qui décide alors de susciter la naissance de plusieurs coopératives.

Six ans plus tard, en 1947, la JEC, optimiste, fonde la *Fédération*. Hélas, tel un avion mal équipé, elle s'écrasera en 1951, entraînant dans sa chute celle de plusieurs coopératives...

Quinze ans plus tard, en 1966, c'est cette fois l'Union générale des étudiants du Québec, l'UGEQ, qui relance la Fédération qui, encore une fois tel un avion mal équipé, s'écrasera en 1973 !...

Ce second *crash* a pour effet compréhensible de refroidir quelque peu les ardeurs coopératives ! Mais dix ans plus tard, elles se réanimeront : en 1983, l'actuelle Fédération naît à son tour et, enfin, se développe et progresse. Du haut de ses 17 ans et de ses succès, elle semble sereine et confiante !

Pour s'assurer des bases solides, la Fédération acquiert, en 1992, « un distributeur de produits informatiques, Cybernétique Technologie M.R. Inc. Cette entreprise a pour mandat de distribuer aux coopératives des ordinateurs, périphériques et logiciels, ainsi que de les soutenir techniquement et commercialement dans ce secteur d'activité ».

³⁵ Ministère de l'Industrie et du Commerce, Québec.

Aujourd'hui, les coopératives en milieu scolaire couvrent des champs de plus en plus variés, allant de l'alimentation à l'informatique, sans oublier les outils traditionnels que sont les livres et le papier.

Enfin, comme toutes les coopératives qui se respectent, « ces entreprises coopératives, dirigées par un conseil d'administration formé majoritairement d'étudiants » entendent non seulement rendre des services matériels, mais bien, en outre, « sensibiliser leurs membres à la coopération ».

Pour toute information :

Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire

5125, rue du Trianon

Montréal (Québec)

Tél. : (514) 352-1121

C - Les caisses étudiantes

Son nom était pourtant évocateur et inspirant : *Caisse Saint-Exupéry*. Mais hélas, cette toute première « caisse étudiante », née en 1980 à Saint-Léonard, en banlieue de Montréal, décédera au terme d'une longue maladie polyforme, en 1989.

Le germe, toutefois, était bien en terre et c'est finalement à **Saint-Gabriel de Brandon**, dans Lanaudière, en 1985, que fleurira celle que l'on considère comme la vraie première « *caisse étudiante* », le « *modèle* » à partir duquel les autres seront bâties : la Caisse Bermon³⁶.

La progression sera plutôt fulgurante : en 1990, on comptera une trentaine de caisses étudiantes. Deux ans plus tard, on en est à 69 caisses autour desquelles gravitent 9 400 jeunes. L'actif : près d'un million et demi de dollars !

En 1994, on dénombre 82 caisses, 11 000 jeunes et plus de deux millions de dollars en épargne, une moyenne par caisse de quelque 200 \$ d'épargne par élève sociétaire et de 134 sociétaires, pour un actif moyen de l'ordre de 27 000 \$. Dès lors, la vitesse de croisière était atteinte.

En 1998, on comptait 100 caisses regroupant chacune en moyenne 149 membres et un actif de quelque 46 000 \$. Un total fort impressionnant de 14 900 membres et un actif de 4 600 000 \$.

« ... une expérience de groupe... »

La « caisse étudiante » est une véritable caisse, placée sous le contrôle d'élèves de niveau secondaire, donc de jeunes de 12 à 17 ans, et offrant des services de « dépôts, retraits, épargne à terme, encaissement de chèques. Dans certaines caisses

³⁶ Voir Michel Beauchamp et Yvan Comeau, *La promotion de la coopérative par le vécu : le cas des caisses étudiantes* dans *Recherches sociographiques*, vol. XXXVII, n° 2, 1996.

étudiantes, il y a aussi émission de chèques, transferts de fonds et vente de billets d'autobus³⁷ ».

La caisse étudiante n'a pas de statut légal : elle est sous la tutelle de la Caisse populaire du territoire, ce qui ne l'empêche pas d'être largement autonome.

« ... Ce sont des jeunes de l'école qui assument bénévolement l'ensemble des fonctions tant administratives qu'opérationnelles. Ces jeunes [...] forment le conseil d'administration et constituent les employés de la caisse. Dans l'exercice de leurs fonctions, ils sont conseillés par un enseignant et par un représentant de la caisse-mère [la Caisse populaire du milieu] mais c'est aux jeunes que revient l'entière responsabilité de décider des orientations et de voir à la bonne marche des opérations³⁸. »

Quand le personnel enseignant propose aux élèves de mettre sur pied une caisse étudiante, il ne doit pas s'attendre à ce que ce soient d'abord « les principes et les valeurs propres aux coopératives qui suscitent l'adhésion des jeunes, [-] mais plutôt le goût de vivre une expérience de groupe », rappellent les analystes Beauchamp et Comeau. Ce n'est que par l'expérience vécue que les valeurs coopératives se révèlent petit à petit et constituent un authentique apprentissage.

Pareille expérience laisse des traces : le savoir travailler en équipe, l'acquisition de connaissances de base en matière financière, le développement du sens de l'épargne, l'estime de soi... « La participation aux caisses étudiantes permet aux élèves de développer leur confiance en soi et le sens des responsabilités. »

Pour toute information :
Fédération des caisses Desjardins du Québec
100, des Commandeurs
Lévis (Québec) G6V 6P6
Tél. : (418) 835-8444
ou
Caisse locale

D - JEUNE COOP

« Avant, je pensais qu'être membre d'une coopérative, c'était t'asseoir sur une chaise, parler, écouter et partir. Mais, c'est du travail et du temps investi !... », dit ce jeune élève du secondaire³⁹, étonné de sa découverte, au terme d'une expérience bien

³⁷ Beauchamp, Comeau, déjà cité.

³⁸ Réjean DeRoy, *La Caisse étudiante Desjardins. Une école d'apprentissage* dans World Reporter, World Council of Credit Unions, 1993, reproduit dans Beauchamp et Comeau, déjà cité.

³⁹ Cité dans le document *JEUNE COOP, Évaluation des expériences 1996-1997*, Conseil de la coopération du Québec, 1997.

concrète. Ce que ce jeune venait de découvrir, au fond, c'est que, comme le veut le proverbe, la critique est facile, mais l'art difficile !...

À l'école secondaire, dans le cadre des activités parascolaires, il est maintenant possible pour les élèves de vivre, très concrètement, une véritable expérience de coopérative : identifier un produit ou un service, élaborer un plan d'affaires, fonder une entreprise, produire, mettre en marché, gérer et administrer, le tout dans la transparence, la démocratie et le respect des grands principes de la coopération.

Cette expérience s'inscrit dans le cadre d'un programme relativement récent, appelé **JEUNE COOP**, venu au monde à l'initiative du Conseil de la coopération du Québec, le CCQ, en 1995, en collaboration avec plusieurs organismes voués à la promotion de la coopération⁴⁰.

Taillé dans la vraie vie

Essentiellement, le projet consiste à proposer à des élèves de niveau secondaire de lancer une véritable coopérative dont la durée de vie sera égale à celle de l'année scolaire.

Cette coopérative, idéalement constituée d'une quinzaine d'élèves, est encadrée par une petite équipe de conseillères ou conseillers, issus du mouvement coopératif ou d'organismes directement intéressés à la coopération.

Les expériences vécues à ce jour font voir des productions diverses, allant des *tirelires en forme de cochon* à des *râpes à fromage*, en passant par des *mitaines et foulards en laine polaire* !...

Les coopératives ainsi fondées peuvent être des coopératives de travail, mais également de consommation qui, de toute manière, apporteront aux jeunes qui y participent « une expérience qui leur servira tout au long de leur vie ».

Cinéma et confort !

Mélanie Lafrenière oeuvre à la Coopérative de développement Centre-du-Québec/Mauricie. Elle s'occupe, entre autres, du dossier *JEUNE COOP* dans cette région. Un dossier qui s'annonçait difficile à démarrer, à l'automne 1999, alors que les deux principaux partenaires, l'école et le mouvement coopératif, traversaient une période difficile. D'un côté, le Mouvement Desjardins, souligne Mélanie Lafrenière, était en période de *réingénierie*, alors que le corps enseignant entrait dans une période de négociation avec le gouvernement pour le renouvellement de la convention collective...

⁴⁰ La Fondation de l'entrepreneurship, la Fédération québécoise des coopératives en milieu scolaire, le Mouvement Desjardins, la Coopérative de développement régional de la région de Québec, le Regroupement québécois des coopératrices et coopérateurs du travail et le Conseil de coopératisme étudiant de la région de Québec.

Le passé récent est toutefois exemplaire. Un exemple : la JEUNE COOP de l'école secondaire Jean-Nicolet, à Nicolet bien évidemment. L'histoire est intéressante. En 1997, une vingtaine d'élèves créent une coopérative dont l'activité est de présenter du cinéma. Mais attention, pas n'importe lequel : des primeurs. C'est que la coopérative a conclu une entente avec un distributeur de cassettes vidéo. En vertu de cet accord, la coopérative obtient, juste avant sa mise en vente commerciale en magasin, la première copie vidéo, donc toute fraîche, d'un film projeté en salle commerciale il y a peu. Une primeur !

Autre attrait essentiel : le *pop-corn* ! La coop s'étant équipée de l'appareil nécessaire à la production de cet accessoire indispensable à tout bon film, elle en tira astucieusement quelques revenus non négligeables !

Première année : succès. Mais... le confort laisse à désirer. Les sièges de l'auditorium sont jugés inconfortables à qui, même jeune, s'y assied pendant 90 ou 120 minutes. Qu'à cela ne tienne : l'année suivante, la coopérative se lancera dans la production d'un coussin *exceptionnellement confortable*, ce qui rendra le cinéma encore plus attrayant...

Année 1999, le cinéma est abandonné, mais pas le coussin, et la nouvelle coopérative des élèves prend le nom de JEUNE COOP **MOUSSIN**. Le Moussin est, en fait, le nom donné au coussin amélioré. Dans son plan d'affaires, la JEUNE COOP écrit : « Nous avons découvert qu'il y avait grand besoin d'augmenter le confort des chaises de classe. Chaque élève passe au minimum 300 minutes par jour assis, ce qui impose jour après jour, semaine après semaine, un stress physique important. » Bien sûr, le coussin est utilisable partout : en classe, au cinéma, dans le corridor, en camping, en pique-nique, *etc.* Et pas cher ! Et solide ! Et léger ! Et joli ! Et... Et...

La réflexion autour du coussin dont le plan d'affaires fait étalage est remarquable : détails financiers, détails de production, détails de marketing, de promotion, *etc.* Bref, un véritable apprentissage. Une véritable école. Et, en ce cas-ci, tout confort !

Une idée encore toute jeune

Le programme **JEUNE COOP** est né à Saint-Tite, en 1995. Encadrés par cinq conseillers, une vingtaine d'élèves de l'école Paul-Le-Jeune se sont alors initiés « au fonctionnement coopératif en créant et en opérant leur minicoopérative de travail ». L'idée a fait boule de neige et gagne, depuis, les quatre coins du Québec. Pour faciliter l'implantation du programme, en milieu scolaire, un *Guide d'initiation* a été constitué et est disponible, notamment, au Conseil de la coopération du Québec.

Pour toute information :

Conseil de la coopération du Québec

5159, boulevard de la Rive-Sud, bureau 204

Lévis (Québec) G6V 4Z5

Tél. : (418) 835-3710

Télec. : (418) 835-6322

De Manic-Cinq à la Gaspésie

L'univers de la coopération est vaste et ne connaît de limites que celles de l'imagination.

Ainsi, par-delà les formules déjà éprouvées dont il a été question plus haut, rien n'interdit les expériences inédites. En voici deux. L'une est menée en Gaspésie, à Grande-Rivière et s'échelonne sur plusieurs années. Elle implique des élèves de la polyvalente, bientôt de niveaux cégep et universitaire, des enseignantes et enseignants, les municipalités de la région, les caisses populaires, des industriels, la population... Son nom : la *Coop légumière de solidarité de Grande-Rivière*.

L'autre expérience, au niveau primaire, a été menée dans une école de Gatineau, à l'initiative de l'enseignante et engageait les élèves et leur milieu. Examinons-la en premier.

1 - Objectif : Manic-Cinq

Nous sommes en 6^e année, à l'école Saint-Pie X, à Gatineau. Devant les élèves, Joanne Chrétien, cette professeure fervente du coopératisme qui, dans les années précédentes, avait transformé sa classe de 3^e et 4^e années en *conseil de coopération*...

En 1997, voilà qu'elle propose à ses élèves de 6^e année, constitués aussi en conseil de coopération, rien de moins que de partir en voyage à Manic-Cinq, en groupe, à la fin de l'année ! Quand on a 12 ans, Manic-Cinq c'est loin, c'est cher !...

Quand les élèves demandent à l'enseignante comment défrayer pareil voyage, elle leur dit que c'est bien là leur problème, mais que s'ils savent s'organiser pour produire et vendre quelque chose, ils pourront sans doute se payer le voyage !

Question de ramasser un peu de sous, les élèves fondent alors, à la suggestion et sous les conseils de la professeure, une coopérative de production. On y produira du compost, plus exactement du lombric-compost.

Six comités sont mis sur pied : un pour l'alimentation des lombrics; un autre pour le financement; un troisième pour la publicité ; un autre pour l'administration, etc.

Lancée en octobre, la coopérative constate en janvier qu'elle a accumulé 100 \$ de profit ! Or, comme le voyage doit coûter 5 000 \$, c'est la panique dans la classe !

Joanne Chrétien, qui avait évidemment prévu le coup, refuse très officiellement de régler cette angoissante question et place plutôt ses élèves coopérateurs devant le problème à résoudre : trouver les moyens de hausser, très rapidement et plus que très considérablement merci, les revenus.

Ce fut, chez les jeunes, raconte-t-elle, un fabuleux effort de réflexion et d'imagination. En quelques mois, ils multiplièrent les façons de lever des fonds : danse, lave-auto, vente de pâtisseries, etc. Tant et si bien qu'ils dépassèrent leur objectif : c'est avec 5 500 \$ en poche que, heureux, ils partirent pour Manic-Cinq, en mai 1998 !... Un beau voyage de quatre jours, en pleine nature !

Fort bien, mais qu'arrive-t-il alors de l'enseignement « ordinaire » prévu au programme ?... Dans une bonne mesure, raconte enthousiaste Joanne Chrétien, il a passé par la coopérative de lombric-compost : tenue d'un journal de bord pour le français, analyse précise du processus de production de compost pour les sciences, analyse des coûts-bénéfices pour les mathématiques, recherche des lieux où on produit du compost au Canada pour la géographie, etc.

En début de cette année 1997, une élève était au bord du décrochage, malheureuse comme une pierre d'être à l'école et avec au coeur la hâte de ficher le camp... Puis voilà qu'elle se prend d'un vif intérêt pour la vie de la coopérative, s'engage à fond dans la cueillette des sommes nécessaires au voyage, termine et réussit son année scolaire, fait le voyage à Manic-Cinq avant de se retrouver la larme à l'oeil, en fin d'année, à serrer dans ses bras sa professeure émue et qui, comblée, n'en demandait pas davantage...

2 - Objectif : emplois !

Ex-directrice d'une caisse populaire et retournée aux études, voilà que Monique Doucet-Lelièvre, de Grande-Rivière, en Gaspésie, décide de mettre au point une méthode pour stimuler l'entrepreneuriat coopératif dans sa région.

De toute évidence d'un tempérament énergique et fougueux, elle imagine un vaste projet qui s'étendra de 1994 à 2001. Il s'enracinera chez les jeunes, engagera le milieu et créera des emplois véritables.

La coopérative rassemblera des étudiantes et étudiants, des enseignantes et enseignants, des institutions du milieu comme les caisses populaires, le parc industriel et les éventuels consommateurs des produits de la coopérative. Ainsi constituée, la coopérative sera dite de *solidarité* comme le prévoit la Loi sur les coopératives.

Aujourd'hui, bien vivante et vigoureuse, la coopérative légumière produit bien évidemment des légumes destinés à être vendus nature ou après transformation.

Pendant l'été 1999, quatorze jeunes aux études ont trouvé un emploi à temps plein à la coopérative. Au cours de l'hiver, ces jeunes consacreront quelque cinq ou six heures par semaine à la coopérative : formation, préparation du plan d'affaires pour la saison prochaine, discussions sur l'organisation, etc. L'objectif est d'en arriver à 40 emplois en l'an 2000.

Pour permettre aux jeunes qui travaillent à la coopérative d'arrondir leurs fins de mois, on a aussi prévu des activités parallèles qui rappellent les activités des coopératives jeunesse de services : tonte de gazon, lavage de voitures, etc.

Petit problème : quand arrive le jour du retour à l'école, la cueillette et la transformation des légumes ne sont pas terminées. À tout problème, il y a une solution. Dans ce cas-ci, raconte madame Doucet-Lelièvre, les travaux d'automne sont confiés à des citoyennes et citoyens de Grande-Rivière dans le cadre de programmes municipaux subventionnés. Et voilà ! Ainsi, la coopérative, ancrée dans la polyvalente, n'en étend pas moins ses ramifications un peu partout dans la région, ce qui rejoint les rêves de son initiatrice.

Les projets dont parle Monique Doucet-Lelièvre pour l'avenir sont multiples. Et tous sont coopératifs. Le projet en cours est planifié jusqu'en 2001, mais déjà elle pense aux années qui suivront. L'objectif est de donner un élan au développement d'une région malmenée économiquement depuis longtemps. Recréer de la confiance et faire la démonstration pratico-pratique, dit Monique Doucet-Lelièvre, que lancer des entreprises, c'est possible.

Une chose est sûre : cette coopérative légumière suscite l'adhésion dans la région et hors région. Elle est devenue en quelque sorte un modèle du genre et c'est pourquoi, en 1998, elle a gagné le *concours québécois en entrepreneurship* et le prix de 5 000 \$ qui y était accroché, ce qui a permis à la coopérative de souffler un peu et d'envisager l'avenir avec un optimisme, de toute évidence, à toute épreuve !...

Quelques outils

Organismes

Conseil de la coopération du Québec (CCQ)

5159, boul. de la Rive-Sud, bureau 204

Lévis (Québec) G6V 4Z5

Tél. : (418) 835-3710

Télé. : (418) 835-6322

<http://www.coopquebec.qc.ca>

Centrale des syndicats du Québec (CSQ)

320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100

Québec (Québec) G1K 9E7

Tél. : (418) 649-8888

Télé. : (418) 649-8800

<http://www.csq.qc.net>

Chaire de coopération

Monsieur Guy Bernier

UQAM

C.P. 8888, succ. Centre-ville

Montréal (Québec) H3C 3P8

Tél. : (514) 987-3000

<http://www.uqam.ca>

Fédération des caisses Desjardins du Québec

100, des Commandeurs

Lévis (Québec) G6V 6P6

Tél. : (418) 835-8444

<http://www.desjardins.com>

Regroupement québécois des coopérateurs et coopératrices du travail (RQCCT)

1710, rue Beaudry

Montréal (Québec) H2L 3E7

Tél. : (514) 526-6267

<http://www.rqcct.org>

Fédération des coopératives québécoises en milieu scolaire

5125, rue du Trianon

Montréal (Québec) H9A 2H7

Tél. : (514) 352-1121

<http://www.coopsco.com>

Ministère de l'Industrie et du Commerce (Québec)

Direction des coopératives

710, place d'Youville

Québec (Québec) G1R 4Y4

Tél : (418) 691-5950

Télé. : (418) 644-0118

<http://www.meq.gouv.qc.ca>

Documentation

BEAUCHAMP, Michel et Yvan Comeau. *La promotion de la coopérative par le vécu : le cas des caisses étudiantes* dans Recherches sociographiques, vol. XXXVII, n° 2, 1996.

BERTHELOT, Jocelyn. *Une école de son temps*, CEQ et Éditions Saint-Martin, 1994.

BOUCHARD, Marie et Jean-Marc FONTAN. *Les Coopératives jeunesse de services : apprentissage multidimensionnel, impact éducatif et complémentarité à l'environnement scolaire*, Chaire de coopération Guy Bernier, UQAM, 1997.

COMEAU, Yvan. *L'éducation coopérative dans le mouvement coopératif québécois*, Chaire de coopération Guy Bernier, UQAM, 1993.

Conseil de la coopération du Québec. *Guide d'implantation JEUNE COOP*, 1995.

ÉVANGÉLISTE, Claudette, Martine SABOURIN et Cynthia SINAGRA. *Apprendre la démocratie*, Guide de sensibilisation et de formation selon l'apprentissage coopératif, Les Éditions de la Chenelière, McGraw-Hill, 1996.

FONTAN, Jean-Marc. *Entre l'école et la vie... les coopératives jeunesse de services*, Options, n° 16, 1997.

FORTIN, Christine. *Je coopère, je m'amuse*. Les Éditions de la Chenelière, 1999.

GIRARD, Jean-Pierre. *Connaissance de l'économie coopérative québécoise : quelques repères*, Chaire de coopération Guy Bernier, UQAM, 1996.

JASMIN, Danielle. *Le conseil de coopération*, 1994.

LAFRENIÈRE, Mélanie. *Projet de réseau de soutien à la formation coopérative des jeunes au Québec*, document de travail, Coopérative de développement régional du Centre du Québec, Trois-Rivières.

LAMARRE, Kristian. *50 ans d'avenir ! 1939-1989*, Conseil de la coopération du Québec, 1991.

LAROCQUE, Brigitte. *La coopération à l'école*, L'action nationale, vol. LXXXV, n° 2, février 1995.

LAROCQUE, Brigitte. *L'éducation coopérative, recension d'études et d'expériences*, CEQ, mars 1995.

OUELLET, Fernand. *Les institutions face aux défis du pluralisme ethnoculturel : expériences de projets d'intervention*, IQRC, 1995.

TARDIF, Jean-Claude. « Qu'est-ce que la CEQ fait aux côtés du mouvement coopératif ? », *L'action nationale*, vol. LXXXVI, n° 1, janvier 1996.

